

REPUBLIQUE DU BENIN



SYSTEME DES NATIONS UNIES



**Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au
Développement - UNDAF 2014-2018**

République du Bénin

AVANT-PROPOS

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin pour la période 2014-2018 s'inscrit dans la mise en œuvre de la Réforme des Nations Unies qui vise à garantir une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies sur le terrain et accroître l'effet multiplicateur de leur contribution au développement du pays.

A l'instar des deux autres, l'UNDAF 2014-2018 constitue une réponse commune du Système des Nations Unies (SNU) aux problèmes de développement identifiés à travers plusieurs analyses communes de situation, dont celles réalisées dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2010 (Revue 2000+ 10), et celles effectuées dans le cadre du Bilan Commun de Pays ou CCA allégé en 2012.

Il constitue également le cadre de planification des activités de développement du Système des Nations Unies et comprend un ensemble logique de résultats et stratégies communes de coopération, ainsi qu'un mécanisme commun de suivi-évaluation et un cadre estimatif de besoins en ressources programmatiques. Le défi commun pour le Gouvernement de la République du Bénin et l'Equipe de Pays des Nations Unies sera d'améliorer les tendances, en vue d'accélérer les progrès vers les principales cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue de réaliser le développement humain durable et la Sécurité humaine au Bénin.

Sur la base des leçons apprises et des enseignements tirés de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2009-2013 réalisée en juillet 2011, le SNU, identifie six axes de coopération dans le cadre de l'UNDAF 2014-2018 à savoir:

- Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité de genre et protection sociale ;
- Santé, y compris VIH/Sida, MNT, nutrition, planification familiale, assainissement de base ;
- Education de base ;
- Protection contre la vulnérabilité sociale et les abus ;
- Gouvernance, participation et décentralisation ;
- Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

A cet égard, le SNU s'attachera à mettre en œuvre des stratégies visant au renforcement des capacités nationales, afin d'assurer une appropriation efficiente du processus de développement. Le SNU au Bénin confirme son engagement à rester à l'écoute du Gouvernement et à adapter, le cas échéant, le cadre de ses interventions.

Marcel de SOUZA

Nardos BEKELE-THOMAS

DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
--

Nous soussignés, Représentants des Institutions, Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies (SNU) au Bénin, avons choisi d'intégrer notre contribution dans le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) du Bénin pour la période 2014-2018. Nous partageons la vision des autorités béninoises qui est de faire du Bénin **"un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social"** à l'horizon 2025.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП), cadre de référence de l'action gouvernementale sur la période 2011-2015, nous engageons- nous, dans le respect du mandat de chacune de nos organisations et sous le leadership du Gouvernement, à :

- ✓ accompagner le pays sur la voie de l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue d'améliorer les conditions de vie de la population béninoise, en particulier les groupes les plus vulnérables ;
- ✓ œuvrer en étroite collaboration avec le Gouvernement, les partenaires non gouvernementaux et les autres partenaires au développement, à la mise en œuvre de la SCRП afin de :
 - ❖ promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ;
 - ❖ promouvoir la création d'emplois décents ;
 - ❖ promouvoir le renforcement du capital humain ;
 - ❖ améliorer l'accès équitable à des services sociaux de base de qualité ;
 - ❖ améliorer la gouvernance et le développement participatif ;
- ✓ renforcer la cohérence de nos interventions et l'harmonisation de nos procédures en application des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;
- ✓ promouvoir dans toutes nos interventions, le développement des capacités locales et les principes guidant la coopération du SNU, en particulier l'approche basée sur les droits humains et l'égalité de genre ;
- ✓ contribuer à la réduction des disparités régionales en favorisant un développement équitable ;
- ✓ faciliter l'interaction entre les acteurs nationaux de développement et l'expertise disponible au sein du SNU au niveau mondial ;
- ✓ fournir tous les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des résultats contenus dans le présent document ;
- ✓ renforcer le partenariat avec les autres acteurs internationaux afin de développer les synergies et accroître les complémentarités.

PAGE DE SIGNATURE DE L'EQUIPE

Mme Nardos Bekele-Thomas

Coordonnateur Résident des Activités opérationnelles du Système des Nations Unies

Mme Nardos Bekele-Thomas Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement	M. Olivier Fremond Représentant Résident de la Banque Mondiale
Mme Elisabeth Balepa Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	M. Ides R.J van der Does de Willebois Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
M. François Murangira Directeur Régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)	M. Youssouf Gamatié Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
Patrick Kormawa Représentant & Directeur Régional de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)	M. Baruani Yuma Kilundu Coordonnateur Pays du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)
M. Jean- Charles Dei Représentant & Directeur pays du Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Mme Diene Keita Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
M. Magatte Guissé Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)	Mme Anne Vincent Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
Mme Tirso dos Santos Représentant Multi-pays de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), Représentant pour le Bénin	M. Marc Bichler Secrétaire Exécutif du Fonds d'Equipe des Nations Unies (UNCDF)
M. Alioune Badiane Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA/ONU-HABITAT)	Mme Ana Maria Cetto Directrice Générale Adjointe de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)
M. Marcel de Souza Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)	

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIEA	:	Agence Internationale de l’Energie Atomique
BCP	:	Bilan Commun de Pays
BENINFO	:	Base de données socioéconomiques du Bénin
BIT	:	Bureau International du Travail
CCAD	:	Cellule de Coordination de l’Aide au Développement
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CNUCED	:	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CPN	:	Consultation Prénatale
CSPEF	:	Cellule de Suivi des Politiques Economiques et Financières
DGAE	:	Direction Générale des Affaires Economiques
DGIFD	:	Direction Générale des Investissements et du Financement du
DGPD	:	Direction Générale des Politiques de Développement
EDS	:	Enquêtes Démographiques et de Santé
EMICoV	:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENPLT	:	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
EPT	:	Education Pour Tous
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	:	Fonds international pour le Développement de l’Agriculture
FMI	:	Fonds monétaire international
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
HACT	:	Approche Harmonisée des Remises d’Espèces aux Partenaires d’Exécution
HCGC	:	Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information, Education Communication
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique
MAEP	:	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche
MDAEP	:	Ministère du Développement, de l’Analyse Economique et de la Prospective
MDGLAAT	:	Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l’Administration et de l’Aménagement du Territoire
MEF	:	Ministère de l’Economie et des Finances
MEHU	:	Ministère de l’Environnement, de l’Habitat et de l’Urbanisme
MEMP	:	Ministère des Enseignements Maternelle et Primaire
MESFTPRIJ	:	Ministre de l’Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l’Insertion des Jeunes
MFASSNHPTA	:	Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age
MISPC	:	Ministre de la Sécurité Publique et des Cultes
MMEJF	:	Ministre de la Microfinance, de l’emploi des Jeunes et des Femmes
MNT	:	Maladies Non Transmissibles
MRAI	:	Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle
MS	:	Ministère de la Santé
OBSVJ	:	Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes

OCHA	:	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
OSC	:	Organisations de la Société Civile
OSD	:	Orientations Stratégiques de Développement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PDC	:	Plan de Développement Communal
PDDSE	:	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PISER	:	Plan Intégré de Suivi Evaluation et de Recherche
PMA	:	Pays les Moins Avancés
PME/PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNU	:	Système des Nations Unies
SR	:	Santé de la Reproduction
UNCDF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Equipeement
UNDAF	:	United Nations Development Assistance Framework
UNDG	:	Groupe des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	United Nations of International Children's Emergency Fund
VIH	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	i
DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE PAYS	ii
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES.....	ii
Page de signature de l'Equipe	iii
Liste des sigles et abréviations	iv
TABLE DES MATIERES	vi
I. Introduction.....	1
Analyse des défis de développement du Bénin.....	3
1.1. Analyse des défis majeurs	3
1.1.1. Production, Pauvreté et inégalité.....	3
1.1.2. Services sociaux de base	4
1.1.3. Gouvernance, participation et décentralisation	5
1.1.4. Gestion des ressources naturelles, des crises et catastrophes et les changements climatiques.....	6
1.1.5. Défis liés à l'atteinte des OMD	7
1.1.6. Défis liés au genre	10
1.2. Analyse de la réponse.....	12
1.2.1. Réponses à la pauvreté, la faiblesse de la productivité et la situation nutritionnelle	12
1.2.2. Réponses pour améliorer l'accès aux services sociaux de base.....	12
1.2.3. Réponses pour une meilleure gouvernance, participation et décentralisation.....	13
1.2.4. Réponses aux changements climatiques, à la gestion des ressources naturelles et aux crises et catastrophes	15
II. Résultats attendus del'UNDAF	17
2.1. Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité de genre et protection sociale	17
2.2. Santé y compris VIH/sida, MNT, planification familiale, nutrition, sécurisation des produits de santé de la reproduction et assainissement de base.....	18
2.3. Education de base	19
2.4. Protection contre les violences, les abus et l'exploitation.....	20
2.5. Gouvernance, participation et décentralisation.....	22
2.6. Gestion de l'environnement, changements climatiques, crises et catastrophes	23
2.7. Initiatives hors UNDAF.....	24
III. Ressources nécessaires à la mise en œuvre del'UNDAF	25
3.1. Besoins des ressources de l'UNDAF	25
3.2. Stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'UNDAF.....	26

IV. Mise en œuvre de l'UNDAF et promotion des synergies	27
4.1. Dispositif institutionnel.....	27
4.1.1. Comité d'Orientation et de Pilotage de l'UNDAF.....	28
4.1.2. Comité Technique de l'UNDAF.....	28
4.1.3. Groupes thématiques internes du SNU.....	29
4.2. Partenariats stratégiques	29
4.3. Programmation conjointe/Programmes conjoints	29
4.4. Arrangements de gestion	30
4.5. Stratégie de communication.....	30
V. Suivi & Evaluation.....	31
5.1. Dispositif de suivi	31
5.2. Mécanisme d'évaluation.....	31
VI. Conclusion	32
Annexes.....	33

I. INTRODUCTION

Le rapport de suivi du progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de septembre 2010a révélé que le Bénin présente de lents progrès vers l'atteinte des résultats escomptés. La situation de la pauvreté demeure préoccupante avec 36,2% de la population vivant en- dessous du seuil de pauvreté monétaire et l'Indicateur de Développement Humain (IDH) est estimé à 0,427 en 2011. Pour inverser cette situation, le Gouvernement poursuit les efforts d'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie, d'éradication de la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie des populations à travers la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015).

En vue d'accompagner le Gouvernement dans cette dynamique, le SNU a organisé, entre 2009-2013, son appui autour de trois (03) priorités stratégiques: i) la réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent ; ii), l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité et ; iii) la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif. La revue à mi-parcours de ce cadre programmatique tenue en juillet 2011a montré des progrès significatifs vers l'atteinte des résultats escomptés. Cependant, quelques contraintes majeures d'ordre structurel et conjoncturel ont ralenti cette progression. Il s'agit notamment de la crise économique et financière, de la capacité limitée des administrations locales à promouvoir le développement à la base, dure tard dans le transfert effectif des ressources financières aux communes par le Gouvernement, de la forte mobilité du personnel qualifié insuffisant, de la rupture dans l'offre des services du fait des grèves, les lourdeurs administratives, et la faiblesse du mécanisme de suivi et d'évaluation.

Dans ce contexte, l'élaboration du présent UNDAF qui couvre la période 2014-2018, a été conduite sous le leadership du Gouvernement, suivant un processus participatif impliquant les cadres de l'administration publique, le secteur privé, les organisations de la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers: (i) élaboration et adoption d'une feuille de route, (ii) élaboration du Bilan Commun de Pays (CCA), (iii) planification stratégique, (iv) rédaction du document de l'UNDAF et (v) validation du document et signature par les autorités compétentes.

Tirant avantage de la participation de l'Equipe de pays à l'alignement de la SCRП (2011-2015) sur les OMD et les autres engagements internationaux (Déclaration de Paris, Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA, Agenda post Busan, Rio+20, etc.) et conformément aux directives de l'UNDAF, le Gouvernement et le SNU ont choisi d'élaborer un CCA allégé mettant un accent sur les compléments à apporter aux analyses existantes. Le CCA a révélé les principaux déficits de capacités des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligation à relever les défis de développement. Ces déficits portent essentiellement sur l'amélioration de la mise en œuvre des réformes politico-administratives, économiques et sociales, l'existence de ressources humaines et matérielles adéquates pour offrir les services de qualité et la levée des goulots d'étranglement pour faciliter l'utilisation des services par les populations notamment les plus vulnérables.

A la suite de la validation du CCA, le Gouvernement et le SNU ont organisé en septembre 2012, avec l'appui du Staff Collège des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG), un atelier de planification stratégique de l'UNDAF. Cette rencontre a permis de retenir, en cohérence avec la SCRП 3 et sur la base des avantages comparatifs du SNU (voir encadré 1), les principaux axes d'intervention tout en définissant les effets et les produits à réaliser. Une équipe pluridisciplinaire de cadres du Gouvernement et du SNU a exploité les différentes propositions issues de l'atelier de planification stratégique pour produire une version préliminaire de l'UNDAF intégrant la matrice des résultats et des ressources.

Après examen et enrichissement de cette version par toutes les parties prenantes, un atelier d'examen technique a été organisé en décembre 2012 et le document issu de cette rencontre a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du jeudi, 30 mai 2013.

Encadré 1 : Avantages comparatifs du SNU au Bénin

Les Agences du SNU au Bénin ont analysé leurs forces et faiblesses au regard des défis et priorités nationales de développement. Elles ont aussi analysé de façon critique les opportunités et menaces auxquelles elles font face et tiré les enseignements de l'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2009-2013. Ces éléments, qui ont été discutés avec les partenaires nationaux et internationaux, ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Bénin.

En effet, plus que tout autre partenaire, il a été reconnu que le SNU au Bénin a :

- une parfaite connaissance des normes et standards internationaux et une expertise avérée dans l'accompagnement du pays dans la promotion, la mise en œuvre et la réalisation de ceux-ci, en particulier la Déclaration du Millénaire ;
- un avantage certain en matière de promotion des Droits Humains et une flexibilité en matière d'intervention ;
- un mandat qui, de façon collective et/ou individuelle, est un déterminant du positionnement des Agences du Système des Nations Unies autour des axes de coopération ;
- des programmes de coopération qui opèrent à travers un mécanisme de synergie, de complémentarité et de coordination qui renforce l'intégration et l'impact des interventions onusiennes et qui facilite la mobilisation et l'allocation des ressources aux groupes les plus vulnérables ;
- une expérience et une expertise uniques en matière de renforcement des capacités ;
- une capacité à mobiliser et à faciliter les interactions entre les acteurs nationaux de développement et les partenaires internationaux ;
- un rôle catalytique avéré dans la mise en œuvre des plans de développement au niveau communautaire, des expérimentations d'approches à base communautaire tirées d'expériences internationales réussies ;
- un avantage certain en matière de valorisation du capital humain, de planification, de suivi et d'évaluation (notamment des normes et standards internationaux), une conscience morale ;
- une capacité à faire face aux situations d'urgence et une expérience avérée sur le terrain ;
- une connaissance approfondie, une expertise et une expérience reconnues du processus démocratique, de la promotion de la paix, de la protection des groupes les plus vulnérables, de l'intégration du genre, des questions environnementales et démographiques dans le processus de développement, et des mécanismes de suivi des progrès vers les OMD.

Tenant compte de ces valeurs cardinales du SNU et dans le but de contribuer à la mise en œuvre des initiatives qui visent à lever les contraintes au développement soulignées dans l'analyse de situation du pays, les axes d'interventions ci-après ont été retenus :

- Activités génératrices de revenus, emplois décents aux pauvres et groupes vulnérables en milieu rural ;
- Intégration des thématiques transversales telles que la lutte contre le VIH/Sida, prise en compte systémique des questions d'équité et de genre, prévention et la gestion des crises et catastrophes naturelles, changements climatiques ;
- Accès aux services sociaux de base de qualité ;
- Promotion de la bonne gouvernance ;
- Amélioration de la gouvernance environnementale ;
- Appui conseils stratégiques et dialogue de politique sur les OMD et les Droits Humains dans l'élaboration des politiques publiques.

ANALYSE DES DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU BENIN

1.1. Analyse des défis majeurs

1.1.1. Production, Pauvreté et inégalité

Les défis socio-économiques, restent centrés sur une persistance de la pauvreté avec 36,2% des béninois vivant en-dessous du seuil de pauvreté, et de fortes inégalités par sexe et par région. Ces inégalités sont majoritairement inter-groupes, ce qui appelle à des politiques de redistribution orientées sur le nivellement des dotations des ménages. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) est de 0.427, classant le Bénin au 167ème rang sur 177 en 2011. Bien que certains indicateurs de développement se soient améliorés au fil du temps, la plupart des OMD seront difficilement atteints à l'horizon 2015. Sous toutes ses formes, le niveau de la pauvreté au Bénin est relativement préoccupant et est davantage un phénomène rural, bien que des conditions difficiles de vie prévalent au niveau de certains centres urbains.

D'après les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN, 2009), il est estimé au niveau national que 12% des ménages, sont en insécurité alimentaire. En outre, 13,2% des ménages sont à risque d'insécurité alimentaire. Le pays a récemment traversé plusieurs crises laissant entrevoir une dégradation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables.

La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (35,6%) que dans ceux dirigés par les hommes (33,0%). En milieu rural, 34,6% des ménages sont en insécurité alimentaire contre 32,2% en milieu urbain. Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont l'Atacora (63,8%), le Plateau (42,1%), le Couffo (41,4%) et le Zou (41%). L'analyse révèle que la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée chez les ménages du quintile des plus pauvres (44,2%) ou pauvres (37,6%). D'un point de vue qualitatif, l'alimentation des ruraux est peu diversifiée.

La couverture estimée des besoins énergétiques de la population béninoise ne dépasse guère une moyenne de 1 300 Kcal/hab./jour (MAEP-MDEF, 2006) au lieu des 2 400 au minimum, nécessaires. Elle reste négative pour les protéines animales (ONASA, 2004 et 2006). La situation est assez grave en ce qui concerne la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois. Au niveau national en effet, 37% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de retard de croissance dont 12,2% de retard de croissance sévère. Dans tous les départements (sauf le Littoral) plus de 30% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique, ce qui traduit une situation nutritionnelle grave selon les seuils établis par l'OMS. L'Atacora, l'Alibori, le Plateau et le Couffo sont les quatre départements où la prévalence dépasse le seuil critique de 40%.

Au niveau national, la prévalence de la malnutrition aiguë globale (Z-score Poids/Taille < -2 ou œdème) est de 4.7%, et celle de la malnutrition aiguë sévère se situe à 0.7%. L'Atacora est le département le plus touché (malnutrition aiguë globale: 7.8%), suivi du Plateau (6,4%) et de l'Ouémé (6,1%).

Au niveau national, 9% des femmes présentent un déficit énergétique chronique. Des différences interdépartementales existent et les femmes vivant en milieu rural sont plus touchées par cette forme de malnutrition.

Il est important de noter que la malnutrition aiguë touche autant les enfants vivant en milieu urbain que ceux vivant en milieu rural. Par contre, le milieu rural est significativement plus touché par la malnutrition chronique que le milieu urbain. 40,4% des enfants de 6 à 59 mois vivant en milieu rural souffrent de malnutrition chronique.

Le chômage et le sous-emploi demeurent préoccupants au Bénin, du fait du déséquilibre du marché de l'emploi, induit notamment par l'arrivée, chaque année, d'une forte proportion de demandeurs d'emploi, en général en manque de qualification spécialisée, face à une offre d'emploi limitée. Les données les plus récentes sur l'emploi remontent à 2002 (RGPH 2002)

et révèlent que seuls 33% des jeunes ont un emploi rémunéré contre 72,5% pour les adultes et 17% des jeunes sont des travailleurs familiaux non rémunérés contre 5,9% pour les adultes. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent environ 60,3% de la population ; 62% des jeunes ruraux travaillent (rémunérés ou non) contre 35,7% des jeunes urbains.

L'agriculture représente un secteur stratégique dans le tissu économique et social du Bénin, avec 30 à 39 % du PIB, 70 à 80 % des recettes d'exportation, 15 % des recettes de l'Etat et 70 % des emplois. Plus de 60% des actifs masculins et 36% des actifs féminins exercent une profession agricole (RGPH3, INSAE-2002). Le secteur compte plus de 550.000 exploitations agricoles en 2010. Il s'agit en grande majorité de petites exploitations de type traditionnel à faible intrant et de faible productivité, peu compétitives et très vulnérables aux aléas climatiques.

1.1.2. Services sociaux de base

En plus de la situation de pauvreté et l'affaiblissement des systèmes et des capacités de production économique, l'accès aux services sociaux de base continue d'être un important défi de développement.

Ainsi, l'eau potable est une denrée rare pour une grande partie de la population en dépit de la constante évolution enregistrée sur la période 1990-2010. En effet, la proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable est passée de 50,0% en 1990 à 75,7% en 2009 sur le plan national. Le taux de desserte en eau potable est estimé en 2009 à 56,8% en milieu urbain, contre 55,1% en milieu rural. Les départements du Zou (57,0%), de l'Atlantique (58,8%) et de la Donga (60,2%) accusent un retard prononcé dans l'accès à l'eau potable. Cette progression quoique significative est en -deçà du sentier OMD (90% en 2009), et l'atteinte de la cible d'une couverture intégrale de 100% est loin du possible en 2015 si les tendances actuelles se maintiennent.

L'accès à l'assainissement de base est caractérisé par une prépondérance des ménages au Bénin (58,1%, EMICOV 2009) ne disposant pas de toilette ou de latrine. Une assez grande disparité est notée tant entre la zone rurale et la zone urbaine que le niveau départemental et communal. Ainsi, 84,1% des ménages en zone rurale ne disposent pas de latrine ou de toilette contre 18,3% en milieu urbain. En dehors de l'insuffisance de revenu, les habitudes socioculturelles pourraient expliquer les tendances. Les principales difficultés du secteur sont liées à : (i) les ressources allouées au sous-secteur de l'assainissement de base ne traduisent pas la priorité qui lui est dévolue dans la planification financière du secteur de la santé ; (ii) la faible capacité d'absorption des ressources, de mise en œuvre des programmes/projets et de suivi et d'évaluation et (iii) l'insuffisance de ressources humaines en nombre et en qualité.

En matière d'éducation, la situation de l'enseignement maternel reste un véritable problème. La volonté du Gouvernement à favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'enfants, filles et garçons, de 03 à 05 ans et à améliorer la qualité de leur prise en charge a conduit, avec les différentes mesures en cours de mise en œuvre, à une progression du niveau de préscolarisation qui est passé de 4,5% en 2007 à 10,3% en 2010.

Au niveau de l'enseignement primaire, les interventions des dernières années ont permis de régler de façon considérable la question d'accès, le Taux Brut de Scolarisation est passé de 98,5% en 2007 à 110,6% en 2010 pour une cible de 110%, avec un taux de 106,9% pour les filles. Il reste cependant beaucoup à faire pour certaines populations défavorisées, notamment les enfants des populations nomades, les handicapés, les talibés, etc. Le problème de l'achèvement du cycle primaire reste également préoccupant. Seulement 34 sur 100 enfants qui entrent à l'école primaire, accèdent à l'enseignement secondaire.

Le taux de transition entre le primaire et le secondaire s'élève à 79% en 2009. La situation est beaucoup plus inquiétante chez les filles du fait du faible taux de rétention, moins de 45%. Malgré les efforts de reversement des enseignants sous contrat local en agents contractuels de l'Etat, le taux de couverture des heures d'enseignement est de 44% en 2009 avec un gap de 56% à combler.

Il n'existe pas actuellement, à proprement parler, un système d'information qui pourrait permettre de mettre en exergue l'accès des jeunes béninois à l'enseignement supérieur. Les données disponibles ont plutôt trait aux capacités du pays à offrir cet enseignement.

Quant au profil sanitaire du pays, il est caractérisé par un tableau de morbidité et de mortalité élevé, malgré tous les programmes et les réformes mis en œuvre au cours des dernières années. Les maladies transmissibles et de plus en plus les maladies non transmissibles (MNT) constituent les principales causes de morbidité et de mortalité. La mortalité maternelle et néonatale et la morbidité liées aux complications de l'accouchement sont encore très élevées.

Malgré l'augmentation de la proportion des femmes qui ont eu au moins une CPN (de 94,0% en 2010 à 97,2% en 2011), le nombre de femmes qui ont eu quatre CPN au rythme et avec un paquet de services requis reste faible. Le taux de césarienne est passé de 6,2% en 2010 à 7,3% en 2011, restant inférieur aux normes de l'OMS (10 à 15%). La consultation postnatale est passée de 36,8% en 2010 à 38,9% en 2011. La planification familiale, quant à elle, a reculé de 22,1% en 2010 à 18,8% en 2011 pour toutes les méthodes confondues. Les progrès accomplis en matière de santé maternelle ne sont pas encore en mesure de réduire la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale de façon à atteindre la cible des OMD.

De plus, les femmes continuent à souffrir des complications liées à la grossesse et à l'accouchement comme les fistules et les infections du postpartum. Au Bénin, le nombre de fistules reste encore élevé: 150 cas recensés en 2009 et 221 cas en 2011.

Sur les douze départements que compte le pays, sept présentent des niveaux de mortalité des enfants de moins de 5 ans supérieurs à la moyenne nationale. Le taux de mortalité varie de 82‰ dans le Littoral à 184‰ dans la Donga. Un enfant vivant en milieu rural court plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans (145‰) que celui vivant en milieu urbain (116‰).

La mortalité infanto juvénile semble fortement décroître avec le niveau d'instruction de la mère. Les enfants dont la mère a atteint le second cycle et plus, ont 2 fois et demi plus de chance de survivre que ceux dont la mère n'a aucune instruction (61‰ contre 143‰).

La prévalence du VIH/Sida est plus forte chez les femmes (1,5% dont urbain : 2,2% ; rural 1,0%) que chez les hommes (0,8%; urbain : 1,0% ; rural 0,7%). Une forte disparité s'observe au niveau de certaines régions, avec un taux plus élevé que la moyenne nationale dans les départements : (i) de la Donga (3,5% chez les femmes contre 2,8% chez les hommes), (ii) du Couffo (2,7% chez les femmes), et (iii) du Littoral (2,8% chez les femmes).

1.1.3. Gouvernance, participation et décentralisation

Dans le domaine de la gouvernance politique, suivant les dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs est clairement définie. Néanmoins, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle ne semblent pas évidentes, compte tenu de la faiblesse des pouvoirs des autres institutions face à l'influence du pouvoir Exécutif.

La démocratie au Bénin fait parfois l'objet de controverses, quant à sa capacité à garantir une concurrence juste et équitable.

L'option démocratique béninoise consacre également le multipartisme intégral avec plus d'une centaine de partis politiques ainsi que leur forte implication dans l'animation de la vie politique nationale.

La liberté de la presse est incontestable au Bénin depuis 1990. Dans ce contexte, la liberté accordée aujourd'hui à la presse béninoise est parfois gérée avec un manque de professionnalisme. Des dérives sont parfois observées.

Par ailleurs, le dernier classement, effectué par « Reporter sans frontière » fait état de régression notable du Bénin.

En ce qui concerne l'administration publique, de nombreux dysfonctionnements persistent malgré le cadrage de la réforme administrative intervenue en 2000. L'efficacité de

l'administration publique et sa capacité à remplir la fonction de service public responsable et d'outil privilégié de mise en œuvre des politiques et programmes de développement, reste un défi majeur pour asseoir le développement au Bénin. De même, les capacités de planification stratégique au niveau national et local sont faibles et ne prennent pas suffisamment en compte les dynamiques au niveau mondial et régional. Les systèmes statistiques ne sont pas fiables et les capacités de les utiliser pour la prise de décision à différents niveaux sont faibles.

Le Gouvernement, dans une démarche d'amélioration de la gouvernance, a mis l'accent sur la nécessité de mesurer le plus objectivement possible, les effets des politiques sur les populations. C'est pourquoi plusieurs initiatives ont permis d'amorcer le développement de la fonction d'évaluation et la conduite d'évaluation de politiques publiques.

La promotion des femmes à des postes de responsabilité dans l'administration publique demeure toujours faible.

L'accès des populations à la justice reste une problématique majeure de l'équilibre social. En effet, si le Bénin est un Etat de droit où un effort de promotion et de vulgarisation des droits fondamentaux est effectivement poursuivi, il reste que les populations puissent jouir d'une protection effective.

Le travail et la traite des enfants restent préoccupants au Bénin. 664 537 filles et garçons de 5 à 17 ans, soit 34% de cette tranche d'âge sont économiquement occupés au Bénin. Parmi les enfants qui travaillent, environ 10% sont en situation de traite. Une autre violation grave des droits de l'enfant est le phénomène « Vidomegon » ou « enfant placé », phénomène selon lequel des enfants, surtout des filles issues de familles pauvres, sont utilisés comme de la main d'œuvre gratuite par des ménages relativement aisés des centres urbains pour des travaux domestiques, et parfois dans des conditions inhumaines.

La décentralisation au Bénin est confirmée par un dispositif législatif de six lois portant cadre juridique de la réforme de l'administration territoriale¹. En 2009, le Bénin s'est doté d'une Politique Nationale de Décentralisation Déconcentration (PONADEC). La mise en œuvre de cette politique devra permettre de (i) territorialiser les politiques publiques, (ii) faire de la décentralisation et de la déconcentration des éléments moteurs de la réforme de l'Etat, (iii) reconnaître la place des collectivités territoriales et en faire des cadres d'expression démocratique, (iv) ancrer la lutte contre la pauvreté dans la politique de décentralisation et (v) renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales par une meilleure allocation des ressources publiques et un accompagnement adapté. Au plan des finances locales, le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est opérationnel depuis 2008. Grâce à ce mécanisme national, les transferts de ressources non affectées de l'Etat aux communes se sont accrus². Quant aux transferts sectoriels (ressources affectées), seuls trois ministères (enseignement primaire, eau et santé) ont démarré.

1.1.4. Gestion des ressources naturelles, des crises et catastrophes et les changements climatiques

Les ressources forestières occupent 65% du territoire du Bénin (environ 73.450 km²) et sont réparties dans les réserves de biosphère, les forêts sacrées, les forêts classées, les forêts communautaires ou privées. La contribution du secteur forestier à l'économie nationale est évaluée à 6,64% du PIB (ProCGRN, 2009). Les forêts subissent depuis plusieurs décennies une forte dégradation sous l'effet conjugué de l'extension anarchique des espaces agricoles et pastorales, des pratiques non favorables à la gestion durable des ressources naturelles, des feux de brousse et incendies de plantations et de l'appauvrissement des sols.

¹ Les lois 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin, 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes, 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier, 98-007 portant régime électoral communal et municipal, 98-007 portant régime financier des communes et 2009-17 du 13 août 2009 relative à l'intercommunalité.

² Les dotations non affectées pour l'investissement ont été de 5,436 milliards en 2008, 7,436 milliards en 2009, 5,065 milliards en 2010 et 13,330 milliards en 2011.

En ce qui concerne les ressources foncières du pays, elles sont par endroit fertiles, ce qui les rend propices pour de nombreuses spéculations agricoles. La surface totale cultivable représente 62,5 % de la superficie du pays, soit un potentiel de 7 millions d'hectares, dont seulement 15 à 20% sont effectivement exploités par campagne agricole, avec une répartition très inégale selon les régions. Le potentiel de bas-fonds et de terres irrigables est estimé respectivement à 205 000 ha et 110 000 ha (FAO, 2005).

Les ressources en eau du Bénin sont caractérisées par un réseau hydrographique bien fourni (fleuves, lagunes, lacs, etc.) avec des bassins versants qui confèrent au Bénin une réserve de 13 milliards de m³ en eau de surface et de 1,870 milliards de m³ d'eau souterraine mobilisables pour les cultures et plantations irriguées, l'abreuvement des animaux et l'aquaculture/pisciculture.

Le pays dispose également d'une façade maritime d'environ 125 km et de deux complexes fluvio-lagunaires : celui du Sud constitué par les fleuves Ouémé, Mono et Couffo et le bassin du fleuve Niger avec ses affluents. La principale activité qui y est pratiquée demeure la pêche artisanale (maritime et lagunaire) et quelques activités de pisciculture (acadja, trous à poissons, étangs piscicoles et des techniques de pisciculture modernes au stade de vulgarisation). Elle constitue un des secteurs qui nécessitent une gestion responsable des ressources de manière à éviter la dégradation des sites et la déplétion des ressources maritimes.

En matière de déchets solides, la grande production provient des centres urbains et concentrés dans la capitale économique Cotonou. La production spécifique est de 0,54 kg et 0,59 kg entre 1995 et 1997. Ainsi, la quantité de déchets produite par jour est de l'ordre de 413,12 à 442,52 tonnes, soit 161.512 tonnes produites par an³.

Ces déchets sont composés essentiellement de végétaux/putrescibles et de matières fines pour les villes du Sud (Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Bohicon) tandis que celles du Nord (Parakou, Djougou) présentent une prédominance de graviers dans leurs déchets. Sur le plan national, 5,43 % des déchets produits sont des plastiques.

La situation des déchets est caractérisée par l'absence de contrôle au niveau des décharges et l'absence de triage des résidus. Les matériaux biodégradables et non biodégradables sont mis ensemble, constituant de fait une source de multiplication des moustiques et d'autres vecteurs de maladies.

Le Bénin est un pays très vulnérable à la variabilité des phénomènes naturels et aux changements climatiques. Le fait climatique majeur qui caractérise ce pays de l'Afrique Occidentale humide et côtière est la modification des régimes pluviométriques qui bouleverse tout le calendrier cultural et modifie les genres de vie. Cette situation de déstructuration saisonnière est marquée par une multiplication des événements météorologiques extrêmes, conséquences des anomalies des marqueurs pluviométriques régionaux qui gouvernent la pluviométrie de l'Afrique de l'Ouest.

Au regard de la mauvaise occupation du sol par les communautés et selon les spécificités des différents faciès pédologiques et la nature du couvert végétal, les inondations affectent très sensiblement et annuellement plusieurs communes du pays. Dans le Sud et sur le littoral, le milieu urbain le plus affecté reste surtout la ville de Cotonou dont le site est particulièrement vulnérable. Sur le plan spatial, outre la ville de Cotonou, vingt (20) communes sur les soixante et dix sept (77) que compte le pays ont été largement sinistrées en 2010. Ainsi, les inondations restent et demeurent un défi majeur pour le développement économique du pays.

1.1.5. Défis liés à l'atteinte des OMD

A moins de trois ans de l'échéance fixée par la communauté internationale, les progrès vers les cibles fixées des OMD sont lents. En dépit des progrès enregistrés, la situation de la pauvreté reste préoccupante, avec 35,3% de la population vivant en-dessous du seuil de

3 SERHAU-SA, DESSAU, 1998

pauvreté monétaire. Selon le Rapport spécial 2000+10, l'analyse de l'évolution des indicateurs relatifs aux OMD au niveau sectoriel révèle une situation contrastée. Des efforts supplémentaires doivent être accomplis dans de nombreux domaines dont notamment ceux relatifs à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'agriculture et à la lutte contre la faim, aux infrastructures socioéconomiques, à l'assainissement et à l'environnement.

Education : Les indicateurs globaux de l'instruction primaire affichent une tendance dont le maintien peut vraisemblablement conduire à atteindre l'objectif d'accès universel à l'enseignement primaire. Cependant, il convient de noter, d'une part, que les disparités entre les régions et entre les sexes restent élevées, et d'autre part, que les taux d'achèvement et de rétention des enfants dans le système scolaire ne s'améliorent pas de façon durable. La persistance du travail des enfants et du mariage précoce des filles contribue à ces disparités entre régions et au faible taux d'achèvement du premier cycle de l'éducation au Bénin. En outre, le Bénin ne saurait réaliser cet objectif avec équité si aucune politique d'éducation inclusive au profit des enfants vulnérables, y compris des handicapés, n'est adoptée.

Santé : En matière de santé maternelle, des efforts appréciables ont été notés quant à ce qui concerne les soins prénataux, même si l'assistance à la mère à l'accouchement reste encore faible. Les tendances dégagées montrent que le Bénin tend progressivement vers la cible de 2015 relative à la mortalité infantile. Concernant la pandémie du VIH/Sida, sa stabilisation devient progressivement une réalité qui doit être appuyée par des actions énergiques en matière de communication pour un changement de comportement, de prise en charge des PV/VIH et d'offres appropriées de services de santé de la reproduction. Mais les MNT constitueront dans les prochaines années de véritables problèmes de santé publique si des actions de communication pour un changement de comportement en matière d'alimentations et pour la pratique d'activités physiques ne sont pas entreprises. Quant au faible niveau de fréquentation des services de santé, il n'augure pas d'une maîtrise du paludisme et des autres maladies.

Eau : Des efforts déployés à partir des années 90 ont porté les indicateurs d'accès à un niveau qui les rapproche de la cible. Toutefois, des mesures sont nécessaires pour corriger les disparités régionales en faveur des zones rurales.

Agriculture et lutte contre la faim : A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté alimentaire persiste au Bénin et il n'est pas évident de renverser la tendance et d'éradiquer la faim d'ici à 2015. En effet, la production vivrière, bien qu'évoluant de manière relativement satisfaisante, ne suffit pas encore pour garantir une sécurité alimentaire durable. La production animale et halieutique piétine encore, ce qui induit une proportion croissante d'enfants souffrant de malnutrition, entre 9,7% et 30,4% selon les milieux et les régions.

Infrastructures socioéconomiques : Le secteur des infrastructures est au premier rang des secteurs nécessitant des efforts d'investissement soutenus en raison de l'état actuel des ouvrages. En dépit des investissements louables dans la réalisation des routes desservant les principaux pôles régionaux et urbains, l'évolution de la densité routière reste en deçà de la cible de 0,5Km/1000 habitants. Du fait de l'insuffisance de ressources, les pistes rurales ne sont pas régulièrement entretenues. Par ailleurs, les tendances actuelles en matière d'accès à l'énergie électrique ne sont pas de nature à favoriser l'accélération de la croissance. De même, l'accès aux autres sources d'énergies modernes et durables reste limité en raison de leur faible promotion.

Assainissement et environnement : Dans ce secteur, les tendances d'évolution des différents indicateurs ne sont pas bonnes. Le Bénin enregistre un faible taux d'accès à l'hygiène et à l'assainissement de base. Environ 78% des ménages jettent leurs ordures dans la nature. S'agissant de l'environnement, la proportion des terres protégées, bien qu'en progression (23,9% en 2006 contre 11,4% en 2002), demeure encore faible. En outre, la pollution au dioxyde de carbone prend de l'ampleur.

Cette progression lente dans le cadre de l'atteinte des OMD se reflète dans l'évolution de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) qui a été estimé pour le Bénin à 0,427 en 2011, plaçant ainsi le pays au 167^{ème} rang sur 187 pays.

Tableau 1 : Le Bénin et les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Faible	Moyenne	Forte

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus au Bénin	Baseline (year)	Valeur courante de l'indicateur	Valeur cible OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50% la proportion de la population béninoise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici 2015	1. Indice de la pauvreté monétaire	29.6%	33,3%	15%
		2. Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar us en PPA	47,3%	51,6%	15%
		3. Indice de Pauvreté Humaine	48.9%	39,7%	16%
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de malnutrition	4. Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale	17.9%	18,4%	14,6%
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école	5. Taux net de scolarisation dans le primaire	59.3%	76,2%	100%
		6. Taux d'achèvement au primaire	50%	65%	100%
		7. Taux d'alphabétisation	49.3%	60,5%	100%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et, à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	8. Rapport fille-garçon dans le primaire et le secondaire	0.67	0,8	1
		9. Pourcentage des élus locaux par sexe (% des femmes)	3.2%	3,2%	30%
		10. Indicateur de participation de la femme	0.281	0,356	1
		11. Pourcentage de femmes parlementaires	1,9%	7%	-
4. Réduire la mortalité infantile	5. Réduire le taux de mortalité infanto-juvénile de 166,5 pour mille en 1996 à 65 pour mille en 2015	11. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	146.4	125 pour 1000	65 pour 1000
		12. Taux de mortalité infantile	90 pour 1000	67 pour 1000	39 pour 1000
		13. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole		99%	100%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire le taux de mortalité maternelle de 498 en 1996 à 125 pour cent mille naissances vivantes en 2015	14. Taux de mortalité maternelle	216	397 pour 100.000	125 pour 100.000
		15. Proportion d'accouchements assistés	64%	74%	100%
		16. Taux de couverture en soins prénatals	80.3%	60,5%	100%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Réduire la prévalence des IST/VIH/SIDA	17. Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes de 15 à 24 ans	4,1%	1,8%	1,9%
		18. Taux d'utilisation de la contraception	6.9%	11%	40,9%
		19. Nombre d'enfants orphelins du SIDA	42236	32810	Stabilisé
	8. D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	20. Taux d'incidence du paludisme	132 pour 1000 hbt	109,9 pour 1000 hbt	ND
		21. Taux de létalité due au paludisme	70 pour 1000	140 pour 1000	ND
		22. Taux de prévalence de la tuberculose	4.5%	4,5%	Stabilisé

		23. Taux de fréquentation des services de santé (soins curatifs)	34%	45,6%	100%
--	--	--	-----	-------	------

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus au Bénin	Baseline (year)	Valeur courante de l'indicateur	Valeur cible OMD en 2015
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durables dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	24. Superficie des terres protégées (en %)	-	23,9%	50%
		25. Mode d'évacuation des ordures ménagères : nature	78%	78%	30%
		26. PIB par unité énergétique consommée (rendement énergétique)	2,3%	3,2%	ND
		27. Emission de dioxyde de carbone (par habitant)	619.22	-	ND
	10. Réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	28. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	61.1%	66,3%	100%
	11. Réussir d'ici 2015, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 2/3 des béninois vivant dans des taudis	29. Proportion de ménages ne disposant pas de latrine ou toilette	67.3%	87,1%	42%
8. Partenariat Mondial pour le développement	13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	30. Proportion d'unités d'habitation précaires	66.7	ND	ND
		31 Proportion de l'APD consacré aux services sociaux	20.2%	27,45%	Au moins 20%
	15. traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	32. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	8.3%	2,5%	≤ 15%
	16. Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	33. Primo demandeurs d'emplois	10717	ND	ND
		34. Taux de chômage	0.7%	2,02%	ND
	18. Rendre accessibles, en coopération avec le secteur privé, les avantages des NTIC	35. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	9.2	10,4	ND
		36 .Nombre de micro-ordinateurs pour 1000 habitants	1.7	4	ND
		37. Nombre d'utilisateurs d'internet pour 1000 habitants	-	50	ND

1.1.6. Défis liés au genre

Les difficultés pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2015 sont préoccupantes.

L'Indice d'inégalité de Genre est en lente progression (de 0,653 en 2005 à 0,634 en 2011)⁴. Cette amélioration, lente mais constante, indique que les disparités entre les femmes et les

⁴ Rapport national sur le développement humain pour le Bénin, 2011

hommes sont en recul au Bénin. Elle s'explique par la réduction des inégalités d'instruction entre les filles et les garçons et par la prise de mesures concrètes en faveur de la réduction des disparités femmes/hommes et la promotion d'un meilleur respect des droits des femmes.

Le Système des Nations Unies a appuyé des actions remarquables du gouvernement du Bénin dans le domaine de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme. Ces actions se focalisent essentiellement autour de trois grands axes que sont : le renforcement de capacités pour l'amélioration du leadership féminin et la prise en compte du genre dans les budgets et programmes, des actions de plaidoyer en faveur de l'autonomisation de la femme à travers l'appui à l'élaboration de textes et lois et des actions d'orientation stratégique pour la prise en compte du genre dans les documents stratégiques de développement.

Aussi, un groupe Genre et Droits Humains regroupant des délégués des différentes agences est-il toujours dynamique dans la perspective de garantir un suivi de la mise en œuvre du plan qui prenne en compte cette dimension (indicateurs différenciés selon le genre, collecte et analyse de données désagrégées) ainsi que de faciliter le renforcement des capacités des équipes bureaux/projets en la matière et de développer une stratégie de plaidoyer du SNU sur le thématique.

Toutefois, malgré ces acquis des efforts énormes restent encore à faire pour assurer une représentativité effective de la femme dans les instances de prise de décision. En effet, au Bénin, la représentativité féminine dans les instances de prise de décision n'a pas connu une évolution majeure ces dernières années. Les femmes sont toujours minoritaires et leur représentativité serait estimée à 13% au niveau national et ce, bien que l'électorat béninois soit majoritairement féminin. Les statistiques les plus récentes ont révélé que les femmes sont faiblement représentées : 4,8% des élus locaux sont des femmes ; 10,8% à l'Assemblée Nationale et 30% des membres du gouvernement sont des femmes ; 28,57% à la cour constitutionnelle. Ce tableau peu reluisant de la participation des femmes à la vie politique et publique nécessitent des actions urgentes et bien ciblées pour l'atteinte non seulement de l'OMD 3, mais aussi des autres OMD.

En dehors de la sphère politique, il existe toujours des disparités dans les autres secteurs (économique, social et culturel), dues à l'insuffisance de la prise en compte de l'approche genre dans la programmation des interventions et à la faible documentation de l'impact différencié sur les femmes et les hommes des actions (insuffisance de données désagrégées selon le Genre).

L'égalité des sexes est considérée comme le moyen le plus adéquat pour parvenir à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Au moment où nous nous approchons de l'horizon 2015, des efforts supplémentaires doivent être fournis pour assurer réellement l'autonomisation des femmes, la promotion du développement humain sans exclusif et la participation effective des femmes aux instances de décisions. Il urge également d'intégrer le plus possible l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les domaines prioritaires d'intervention des Agences du SNU.

Le renversement des tendances actuelles appelle donc un effort hardi pour parvenir à la parité, aussi bien dans les instances de prise de décisions (hautes institutions juridiques, pouvoir exécutif, pouvoir législatif, partis politiques et participation aux diverses échéances électorales) que dans les domaines de la scolarisation et de l'emploi.

La nécessité du renforcement des capacités des acteurs (Gouvernement et Organisations de la société civile) en matière d'intégration et d'application du genre) dans toutes les interventions s'impose avec acuité.

1.2. Analyse de la réponse

1.2.1. Réponses à la pauvreté, la faiblesse de la productivité et la situation nutritionnelle

Pour répondre aux défis de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités, les initiatives prises jusque-là par le Gouvernement ont porté sur la mise en œuvre de la stratégie d'accélération de la croissance économique qui constitue un chemin obligé pour créer des emplois et la richesse. Cette réponse pourrait être renforcée par des mesures audacieuses de protection sociale en cohérence avec la SCRP qui a prévu l'élaboration d'une politique holistique de protection sociale. L'élaboration et surtout l'opérationnalisation efficiente de cette politique, à travers par exemple la création d'un socle de protection sociale (ensemble de transferts essentiels de facilités et de services fondamentaux auxquels tous les citoyens devraient avoir accès) y compris le développement des filets sociaux.

De même, des politiques publiques devraient cibler prioritairement: la mise en place d'un cadre de partenariat favorable au développement du monde rural et la formulation d'une stratégie d'accélération de la croissance rurale tenant compte de la problématique de la lutte contre la faim et de la création d'emplois ; le relèvement de la collaboration avec le secteur privé national pour l'amener à investir dans le secteur rural et la promotion d'un véritable partenariat public-privé ; la promotion du financement rural par la mise en place des mécanismes appropriés afin de soutenir la production et la transformation ; la recherche et l'exploitation des espaces budgétaires pour une meilleure budgétisation sociale basée sur l'équité et le genre, notamment en faveur des populations les plus pauvres.

Le Bénin s'est engagé à réformer le secteur agricole pour le rendre plus performant et compétitif à travers l'adoption par le Gouvernement du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole dont les objectifs visent à promouvoir les filières agricoles et à lever les contraintes structurelles du secteur agricole afin de faire de cet important secteur un des moteurs essentiels du développement économique et social du pays.

Par ailleurs, le pays s'est aussi engagé à replacer la nutrition au centre du développement. Ainsi, depuis 2007, avec l'appui des partenaires tels que la Banque Mondiale, la FAO et l'UNICEF, une réforme dans le secteur de l'Alimentation et de la Nutrition a abouti à l'installation, en 2011, du Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN). Ce processus souligne, à travers son Plan de Développement Stratégique d'Alimentation et de Nutrition (PDSAN), que la sécurité nutritionnelle ne dépend pas uniquement de la sécurité alimentaire des ménages car elle a des déterminants multidimensionnels.

Le défi du SNU est d'accompagner le Bénin, pays SUN⁵ depuis 2011, dans son effort de replacer la nutrition au cœur du développement, en mobilisant les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. Ces ressources qui sont aujourd'hui quasi négligeables, malgré les efforts naissants de certains partenaires, permettront d'atteindre les résultats économiques et sociaux attendus au niveau national, en milieu urbain comme rural.

Un accent sera enfin mis sur le renforcement de la place accordée à la nutrition dans les programmes de développement.

1.2.2. Réponses pour améliorer l'accès aux services sociaux de base

Sur le plan éducatif, la mise en œuvre du PDDSE actualisé et l'opérationnalisation de la politique de la gratuité des frais de scolarité avec la dotation en matériel didactique et pédagogique, la construction des infrastructures et le développement de curricula adaptés sont les principales opportunités du secteur. Cependant, pour améliorer l'accès à l'éducation de qualité, l'une des solutions consisterait à doter les familles des connaissances

⁵ Mouvement international "Scaling-up Nutrition" (SUN)

appropriées afin qu'elles puissent mieux suivre et accompagner leurs enfants à la maison. Cependant, le taux relativement élevé de l'analphabétisme féminin constitue une carence susceptible d'entraver les actions des familles.

Le Gouvernement et les Collectivités locales devront fournir les ressources logistiques et humaines nécessaires à un enseignement de qualité. Ils devront mieux impliquer les enseignants dans la conduite des réformes et leur assurer des formations continues adaptées.

Le secteur privé et la société civile qui s'engagent dans le secteur de l'éducation ont pour tâche de mobiliser l'attention des autorités locales et centrales, des parlementaires, des organisations patronales et syndicales, afin que l'éducation primaire pour tous et la lutte contre l'analphabétisme, en particulier des jeunes filles et des femmes soit une priorité. Ceci permettrait de contribuer à l'échange des visions et à la formulation de propositions culturellement adaptées.

La mise en œuvre correcte du document de politique nationale pour le développement intégré du jeune enfant (PNDIJE) validé en mai 2009 peut contribuer à améliorer l'accès des enfants à l'éducation. Il faudrait continuer de travailler sur les capacités de demande en renforçant par exemple les cantines scolaires et en améliorant le mécanisme de mise en œuvre des différentes mesures de gratuité.

Enfin, il est important qu'il soit produit une carte scolaire et que le système de production des statistiques scolaires soit renforcé pour une meilleure identification des goulots d'étranglement à l'accès (offre et demande) particulièrement les plus vulnérables à l'éducation de qualité.

Sur le plan sanitaire, afin d'apporter des solutions durables à la problématique de renforcement des capacités des parents à remplir leur obligation, le gouvernement a pris quelques mesures de protection sociale telle que la déclaration de gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans dont la mise en œuvre offrirait aux parents une grande opportunité pour améliorer l'accès aux soins de santé. La mise en œuvre du RAMU pourrait aussi être un élément majeur dans le renforcement des capacités des parents et des femmes à se faire soigner et à faire soigner leurs enfants.

Toutefois, le cadre institutionnel de la lutte contre ces maladies reste encore à améliorer. Il se dégage la nécessité de renforcer le monitoring du système de santé et notamment le système national d'information pour produire davantage de données pertinentes sur la situation sanitaire des femmes, des milieux péri-urbains, des enfants et jeunes y compris les adolescents.

Par ailleurs, afin d'accroître substantiellement l'accès aux services de santé de nutrition de qualité, il est important de travailler sur la levée des goulots d'étranglement à l'accès en renforçant à la fois les capacités d'offre (formations sanitaires, personnel) et celles de la demande (protection sociale notamment des plus démunis).

Il est aussi important de renforcer la participation des collectivités locales et des communautés aux interventions relatives à la santé des mères, des enfants et jeunes y compris les adolescents pour promouvoir la performance et améliorer la qualité des services et des soins de santé maternelle, néonatale et infantile au niveau communautaire. L'accélération du passage à l'échelle du paquet des interventions à haut impact au niveau institutionnel et au niveau communautaire pour lutter contre les maladies les plus meurtrières de l'enfant et de la femme est une nécessité.

1.2.3. Réponses pour une meilleure gouvernance, participation et décentralisation

Plusieurs réformes ont été mises en œuvre par le Gouvernement pour améliorer la bonne gouvernance avec l'appui des PTFs. Pour renforcer les acquis et relever les défis identifiés de la bonne gouvernance et du développement participatif, il est indispensable de contribuer à :

- rendre effectives les dispositions pertinentes portant réforme de l'administration en

prenant en compte le développement d'une nouvelle culture administrative centrée sur les valeurs éthiques de travail, de mérite, de respect du service public, de juste rémunération, de contrôle systématique et à tous les niveaux, de gestion administrative, de reddition des comptes, d'obligation des résultats et de sanction (positive ou négative) ;

- renforcer les capacités nationales de Gouvernance Concertée pour des concertations et des dialogues productifs en vue d'assurer l'efficacité des institutions, d'accélérer le processus de décentralisation et de procéder à un transfert effectif des compétences et des ressources aux communes en application des lois sur la décentralisation, la promotion du genre, et en assurant la participation de la société civile au renforcement de l'éveil de la conscience nationale ;
- appuyer le processus démocratique en consolidant les garanties fonctionnelles de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'Assemblée Nationale, de la Cour Constitutionnelle, de la Haute Cour de Justice et du système électoral, la mise en œuvre efficace et consensuelle de la Charte des partis politiques ;
- appuyer le renforcement des capacités de coordination et de gestion des projets et programmes en vue de l'amélioration de la qualité, d'une meilleure exécution des programmes/projets et de la mobilisation des ressources.

Les aspects liés à l'amélioration de la culture évaluative et de la performance devront être pris en compte à travers la redynamisation des cellules de suivi et d'évaluation au niveau des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères sectoriels, à travers des renforcements des capacités aussi bien en ressources humaines qu'institutionnelles. Au niveau intermédiaire et local (départements et communes), il conviendra de renforcer la production régulière (annuelle) du Tableau de Bord Social (TBS) qui est un outil de planification, de formulation de politiques, de suivi et d'évaluation des projets, politiques et programmes de développement au niveau départemental et communal. La production régulière du TBS permet de disposer des données de qualité qui contribuent au suivi et à l'évaluation des Plans de Développement Communaux (PDC), des OMD et de la SCRP au niveau départemental, communal et au niveau des collectivités locales.

Quant à la question de la réforme de la justice pour un plus grand accès à celle-ci, elle demeure une tâche essentielle pour la consolidation de l'Etat de droit et la sécurité juridique des citoyens et des investissements. En dépit des efforts, le statut juridique des femmes et leur accès à la justice devraient être des priorités.

Sur le plan de la décentralisation, le Gouvernement travaille à la mise en œuvre diligente des actions pour rendre effective la décentralisation-déconcentration des ministères sectoriels, poursuivre les efforts de renforcement des capacités des communes en matière de recouvrement de leurs ressources propres, de mobilisation des ressources extérieures. Toutefois, le plaidoyer en direction du Gouvernement en vue d'un accroissement rapide des transferts de l'Etat central aux communes doit se poursuivre et les capacités de coordination et d'assistance conseil de l'administration départementale méritent d'être accrues.

Les pistes potentielles d'intervention portent notamment sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre diligente de plans de décentralisation-déconcentration par les ministères sectoriels clés pour l'atteinte des OMD; (ii) la mobilisation par les communes de leurs ressources propres notamment la perception de la Taxe de Développement Local ; (iii) le développement d'outils de gestion susceptibles d'améliorer la gouvernance locale ; (iv) la valorisation des potentialités locales/régionales en vue d'accroître la création de la richesse et les opportunités d'emploi au niveau local ; (v) le renforcement des capacités des acteurs clés de la décentralisation.

1.2.4. Réponses aux changements climatiques, à la gestion des ressources naturelles et aux crises et catastrophes

Dans le domaine des forêts, et en sa qualité de débiteur d'obligation, le Gouvernement béninois a initié actuellement le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) qui a été préparé et validé en Novembre 2008, en référence aux politiques, stratégies et réglementations nationales ci-dessus et aux conventions internationales⁶ adoptées par le Bénin. Il constitue l'instrument du Gouvernement pour conduire l'agenda de réformes nécessaires afin que le secteur forestier contribue efficacement et de façon durable au progrès national.

Le secteur de la biodiversité a connu également un très fort engagement politique après celui de l'agriculture. Grâce aux appuis des partenaires techniques et financiers comme la GIZ, le PNUD, la Banque Mondiale, la CTB, etc. et de nombreuses ONG, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre pour la protection et la conservation des espèces animales et végétales. Il s'agit notamment du : (i) Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN) ; (ii) Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) ; (iii) Projet Bois de Feu (PBF) ; (iv) Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) ; (v) Programme Biodiversité et Gestion Durable de l'Environnement (PBGDE) ; (vi) Programme d'Aménagement des Zones Humides du Bénin (PAHZ) ; (vii) Programme de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (PGTRN) ; etc.

Le Gouvernement vient enfin d'initier un projet intitulé dix (10) millions d'âmes, dix (10) millions d'arbres (10 Maa), qui vise une meilleure responsabilisation de toutes les forces vives de la nation et cadre avec la nouvelle vision du reboisement pour la réalisation d'une nouvelle carte du couvert forestier béninois.

La préservation de la biodiversité, faune et flore est une lourde tâche puisqu'il est nécessaire de : (i) récupérer et conserver les principaux habitats des espèces menacées à travers la reforestation ; (ii) réduire l'utilisation de produits chimiques dans les zones sensibles ; (iii) contrôler la chasse désorganisée ; et, (iv) reconverter les artisans qui utilisent les espèces protégées et les coupures de bois de manière à collaborer dans la protection de la biodiversité.

L'un des problèmes majeurs dans le domaine de la gestion des déchets reste celui du tri et de la collecte des déchets. Des appuis éventuels à apporter par le SNU pourrait donc s'orienter dans ce sens, notamment en renforçant les capacités techniques et institutionnelles des différents acteurs qui interviennent dans ce secteur.

Le plus grand défi auquel le Bénin doit faire face est de préparer des réponses rapides, efficaces et effectives aux effets néfastes et pervers du changement climatique et cela, dans tous les secteurs socio-économiques. La gouvernance environnementale et la prise en charge des problèmes d'adaptation aux changements climatiques par les collectivités locales apparaissent alors comme des instruments opérationnels de la mise en application de ces différentes réponses au niveau des stratégies et plans nationaux.

Dans ce cadre, le SNU envisage d'appuyer le pays à se doter d'une stratégie nationale sur la gestion des risques et catastrophes et d'un plan de continuité des affaires étatiques.

Par ailleurs, le Gouvernement se prépare à doter le pays d'une stratégie nationale de renforcement des ressources humaines et de l'apprentissage du développement des compétences pour faire face aux changements climatiques, la mise en œuvre de son Programme National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) et la clarification des rôles des collectivités locales dans la mise en œuvre du PANA sont des initiatives qui mériteraient d'être accompagnées par le SNU.

⁶ RAMSAR, lutte contre la désertification, changements climatiques, biodiversité, droit de la mer, protection des zones côtières, Bassin du Niger, conservation des espèces migratrices, protection du patrimoine mondial et CITES.

Toutefois, beaucoup reste à faire en matière d'intégration dans toutes les stratégies, plans et programmes, tant au niveau national que sectoriel des concepts de réduction des risques de catastrophes, d'atténuation, d'adaptation aux changements climatiques au regard du niveau de préparation du pays à la gestion des urgences et au degré de la conscience environnementale.

II. RESULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF

Pour faire face aux défis de développement humain, le Gouvernement du Bénin, à travers l'Agenda pour un Bénin Emergent et les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), a fait de l'accélération de la croissance durable, la transformation de l'économie et du partage équitable de ses fruits, les principaux leviers de sa politique de développement.

La SCRP2011-2015 qui opérationnalise cette vision de développement sur le moyen terme, retient cinq axes d'intervention prioritaires: (i) l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie; (ii) le développement des infrastructures; (iii) le renforcement du capital humain; (iv) la promotion de la qualité de la gouvernance et; (v) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Sur la base des avantages comparatifs du SNU, et en s'appuyant sur les principes d'une réponse cohérente aux priorités nationales de développement, qui utilise les conclusions du CCA, le Gouvernement et l'Equipe de pays du SNU ont identifié les axes de coopération suivants:

- Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire et protection sociale ;
- Santé, y compris VIH/Sida, MNT, nutrition, planification familiale, assainissement de base ;
- Education de base ;
- Protection contre la vulnérabilité sociale et les abus ;
- Gouvernance, participation et décentralisation ;
- Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

Chacun de ces axes a été décliné en six (06) Effets et dix neuf (19) Produits à obtenir à l'issue de la mise en œuvre de l'UNDAF.

2.1. Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité de genre et protection sociale

Au cours de la période 2014-2018, les actions majeures du SNU porteront sur la promotion d'une croissance inclusive et durable assurant l'accroissement des revenus des populations des communes d'intervention, leur accès aux financements, leur sécurité humaine, alimentaire et nutritionnelle ainsi que leur protection sociale. Dans ce cadre, le SNU accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), l'opérationnalisation de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ) et la Politique Nationale de Promotion du Genre et son plan multisectoriel de mise en œuvre avec un accent particulier sur la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes en milieux rural et périurbain. Il s'agira de soutenir le développement et la pérennisation des PME et PMI, l'amélioration du système d'informations sur l'emploi et les opportunités, l'amélioration de l'accès aux services financiers et facteurs de production, le développement du secteur privé, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles publiques et privées pour la promotion d'emplois décents.

Par ailleurs, le SNU soutiendra le secteur agricole en apportant aux producteurs et aux groupes vulnérables, des ressources adéquates. Le Bénin dispose en effet d'un potentiel dans le domaine de l'agriculture pouvant insuffler la croissance économique.

Un axe majeur d'intervention sera l'accélération de la croissance et la transformation économiques en milieu rural, à travers la promotion des entreprises agricoles viables à partir des filières identifiées dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), le renforcement et la création des centres d'incubation pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes, l'accompagnement des jeunes formés à l'installation et à la création d'entreprises viables et des femmes en activités génératrices de revenus.

S'agissant des populations pauvres et des groupes vulnérables en particulier, les actions du SNU porteront sur le développement d'un socle de protection sociale, l'élargissement des

opportunités d'activités génératrices de revenus, l'amélioration de la productivité agricole pour assurer leur sécurité alimentaire et l'accès aux marchés.

Il s'agira ainsi de renforcer la résilience des populations contre les chocs socioéconomiques et l'accès des pauvres, des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux services sociaux de base de qualité, ceci, dans l'optique de la sécurité humaine fondée sur le renforcement du capital humain et l'accélération de la réalisation des OMD.

Tableau 2 : Liens entre Effet 1 et axes stratégiques de la SCRP

Effet	Produits	Axes de la SCRP 3
1. D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire <u>Structures</u> Leaders : MAEP et PNUD, FAO Autres : MDAEP, MCMEJF, MEF, MTFP, MESFTPRIJ, MDGLAAT BIT, ONUDI, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PAM, UNCDF	1.1. Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, de compétences et de facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain 1.2. Le gouvernement, les collectivités locales et les OSC mettent en place un environnement propice à l'émergence et au développement de la microfinance, de la micro-entreprise et PME/PMI et à la création d'emplois. 1.3. Les institutions nationales et locales, les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues pour améliorer la production agricole, pastorale et halieutique. 1.4. Les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues (filets de protection sociale ; transfert des revenus, techniques et technologiques appropriés) pour assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accès aux marchés.	Axe 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie Axe 3 : Renforcement du capital humain Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national

2.2. Santé y compris VIH/sida, MNT, planification familiale, nutrition, sécurisation des produits de santé de la reproduction et assainissement de base

Sur la période de mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU appuiera le Gouvernement dans la réduction de la morbidité et de la mortalité néo-natale, infantile, juvénile et maternelle à travers l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et le repositionnement de la planification familiale et la promotion de l'assainissement de base. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'intégration des thématiques transversales telles que la lutte contre le VIH/Sida, la lutte contre les maladies non transmissibles, le genre et l'équité dans les programmes de développement. Le SNU travaillera aussi bien sur les questions d'offre de soins et de services de santé de qualité que sur la demande notamment, celle des populations les plus marginalisées pour lesquelles, la protection sociale (levée des barrières économiques à l'accès des pauvres aux services de santé) jouera un rôle important. En somme, il s'agira de travailler sur la levée des goulots d'étranglement liés à l'accès aux services essentiels en renforçant à la fois les capacités d'offre et celles de la demande.

A cet égard, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire (2009 - 2018), trois produits seront mis en œuvre dans le cadre de cet effet. Le premier produit concerne le

renforcement du système sanitaire national, notamment en matière de conception et de mise en œuvre des politiques. Le second met en exergue l'offre des services et soins de santé, à travers le renforcement des capacités opérationnelles y compris le niveau communautaire, et un mécanisme de suivi des performances sensible à l'équité, tandis que le troisième a trait à toutes les questions liées à la demande de services pour les enfants (filles et garçons), les femmes et les couches sociales marginalisées. L'accent sera mis sur l'implication des hommes, aussi bien au niveau de la demande que de l'offre, dimension indispensable à l'atteinte des résultats, face aux pesanteurs socioculturelles persistantes.

Pour les questions normatives et de politiques liées à l'atteinte de ces résultats, le champ de l'intervention reste national. En revanche, les actions opérationnelles seront concentrées dans les communes ayant les plus faibles niveaux d'indicateurs de santé maternelle, néonatale et infantile.

Dans un souci de capitaliser les efforts du SNU et d'optimiser ses interventions, l'effort sera également mis sur une définition convergente entre les agences des communes d'intervention et des actions qui faciliteront le développement des programmes conjoints.

Tableau 3 : Liens entre Effet 2 et axes stratégiques de la SCR3

Effets	Produit	Axes de la SCR3
2. D'ici à fin 2018, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents (es), les femmes en âge de procréer et les ménages bénéficient de façon équitable d'interventions à haut impact de qualité en santé y compris le VIH/SIDA, les MNT, la nutrition, la planification familiale, l'assainissement de base et les communautés adoptent des pratiques favorables à la santé. <u>Structures</u> Leaders : MS et OMS <u>Autres:</u> Min de l'Eau, MEHU, MAEP, Famille, <u>MJLDH</u>, MDGLAAT, Communes, UNICEF, UNFPA, PAM, PNUD, ONUSIDA	2.1. Les institutions et les acteurs des niveaux national et départemental, zones sanitaires et des collectivités locales (communes) ont des capacités accrues pour la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des paquets d'intervention à haut impact de qualité en santé, MNT, nutrition, planification familiale, VIH/SIDA et assainissement de base.	Axe2 : Développement des infrastructures Axe 3: Renforcement du capital humain
	2.2. Les Zones Sanitaires et les communes retenues ont des capacités accrues pour offrir des paquets d'intervention à haut impact de qualité en nutrition, planification familiale, VIH/Sida, MNT et assainissement de base.	
	2.3. Les communautés des communes d'intervention en particulier les femmes et les jeunes ont des capacités accrues pour l'adoption des comportements favorables à la santé, à la nutrition et l'hygiène, à la Planification Familiale, au VIH, à l'assainissement de base.	

2.3. Education de base

Le SNU focalisera ses interventions sur le préscolaire, le primaire et l'éducation alternative inclusive. Il mettra un accent particulier sur l'analyse et la levée de goulots d'étranglement à l'accès des groupes marginalisés, notamment les plus pauvres ou les plus vulnérables à une éducation de base de qualité. A ce titre, le SNU accompagnera le Gouvernement du Bénin pour atteindre des résultats en cohérence avec la SCR3 et le Plan Décennal du Développement du Secteur Educatif (PDDSE). Ces résultats porteront, pour ce qui est de l'Effet, sur l'accès des enfants notamment les plus marginalisés tels que les enfants

bouvières, talibés, à besoins spécifiques, enfants des ménages pauvres, adolescents non scolarisés ou déscolarisés, à une éducation de base de qualité et sur l'acquisition d'un niveau de compétence leur évitant le retour à l'analphabétisme.

Pour atteindre cet Effet, deux produits sont attendus. Le premier concerne le renforcement des stratégies et politiques nationales de gestion du système scolaire y compris en situation d'urgence. Le second met l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux et particulièrement au niveau opérationnel, notamment dans les communes à faibles taux d'accès et d'achèvement. A cet effet, le SNU renforcera les capacités du MEMP dans le développement et la mise en œuvre de programme de cantines scolaires. Un accent sera mis sur l'éducation alternative des enfants défavorisés.

Tableau 4 : Liens entre Effet 3 et axes stratégiques de la SCRP

Effets	Produits	Axes de la SCRP 3
3. D'ici à fin 2018, les filles et les garçons de 03 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité. <u>Structures</u> Leaders : MEMP et UNICEF <u>Autres :</u> Min de l'enseignement secondaire, Famille, MDGLAAT, Communes, PAM, UNFPA, UNESCO, PNUD, ONUSIDA	3.1. Les acteurs du système éducatif aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités accrues pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur de l'éducation y compris en situations d'urgence	Axe 3 : Renforcement du capital humain
	3.2. Le Gouvernement au niveau central et déconcentré et les acteurs (y compris les associations des parents d'élèves et les élèves) de l'éducation des communes d'intervention ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des enfants notamment des groupes marginalisés	

2.4. Protection contre les violences, les abus et l'exploitation

Au Bénin, il est fréquemment évoqué des cas de violences, d'abus et d'exploitation contre les enfants et les femmes, particulièrement dans les milieux défavorisés. Dans le but d'appuyer le pays à inverser la tendance dans ce domaine, le SNU va axer son appui sur la protection contre les violences sur les enfants et la réduction des violences contre les femmes et les jeunes à travers des mécanismes adéquats de mise en œuvre du Plan National Multisectoriel de lutte contre les Violences Basées sur le Genre. Le SNU mettra aussi un accent sur la levée des barrières socioculturelles au développement équitable des populations.

A cet égard, il est attendu un Effet intégrant les changements institutionnels en matière d'offres et d'utilisation de services de protection des enfants, des jeunes et des femmes contre les abus et autres violences.

Cet Effet met aussi en exergue le changement de comportement attendu des populations en matière de pratiques sociales qui promeuvent la réalisation de leurs droits. L'atteinte de cet Effet passe par la réalisation de deux produits relatifs d'une part, au renforcement des capacités des acteurs aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour offrir les services et, d'autre part, à la levée des barrières sociales, culturelles et économiques empêchant les populations de jouir de leurs droits humains. L'implication des hommes dans la protection des droits des femmes, des jeunes et des

enfants sera un maillon essentiel de l'atteinte de cet effet. Le champ opérationnel dans le cadre de cet effet reste les communes aux taux de vulnérabilités les plus élevés.

Tableau 5 : Liens entre Effet 4 et axes stratégiques de la SCRP

Effet	Produits	Axes de la SCRP 3
4. D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescents et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation ; et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains. <u>Structures</u> Leaders : Min Famille et UNFPA, <u>Autres</u> Min Justice, Communes, UNICEF, PNUD, ONUSIDA, UNHCR, OMS, BIT	4.1. Les acteurs institutionnels des communes d'intervention sont plus aptes à offrir les services de prise en charge des victimes de protection de qualité et à mettre en œuvre les lois et politiques existantes en matière de protection des droits.	Axe 3 : Renforcement du capital humain Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance
	4.2. Les populations des communes d'intervention sont plus aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention des abus, des violences et de l'exploitation des plus vulnérables.	
	4.3. Les adolescents des communes d'intervention sont plus aptes à éviter les comportements à risque	

2.5. Gouvernance, participation et décentralisation

Le SNU entend contribuer à l'effort du pays en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la décentralisation, en se focalisant sur les réformes politiques, économiques, administratives et institutionnelles. Les initiatives porteront notamment sur la promotion de la gouvernance dans les institutions publiques nationales et locales, la participation des populations au développement à la base en mettant l'accent sur le recours au Volontariat national, l'accès à la justice, la lutte contre la corruption, la réforme de l'état civil, le conseil sur les questions de développement stratégique, la prise en compte des approches basées sur les Droits Humains dans les politiques publiques y compris l'inclusion et la lutte contre les inégalités et le renforcement du système d'informations statistiques pour une meilleure évaluation des politiques et programmes.

Pour réaliser cet Effet, l'accent sera mis sur cinq produits. Le premier porte sur les réformes administratives, économiques et institutionnelles tant au niveau national qu'au niveau local y compris les questions d'évaluation des politiques publiques. Le second concerne l'appui à l'Assemblée Nationale et aux autres institutions publiques en charge du contrôle. Le troisième met en exergue l'appui aux OSC, aux femmes, aux jeunes et aux enfants en vue de les habilitier à participer pleinement à la vie de leurs communautés. Le dernier couvre les questions d'accès des populations notamment les plus vulnérables à la justice dans les communes.

Le champ d'intervention est à la fois national et local. Les communes prioritaires seront celles présentant les indicateurs de gouvernance critique.

Tableau 6 : Liens entre Effet 5 et axes stratégiques de la SCRP

Effet	Produits	Axes de la SCRP 3
5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable <u>Structures</u> Leaders : MRAI et PNUD <u>Autres</u> Assemblée Nationale, Primature, MDGLAAT, Min Justice, MTFP, MDAEP, MEF, Communes, HCGC, FAO, UNCDF, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, UNHCR.	5.1. Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement 5.2. Les acteurs aux niveaux national et local ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement 5.3. L'assemblée nationale et les autres institutions de l'Etat disposent de capacités nécessaires pour mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles. 5.4. Les institutions, les OSC et les médias disposent davantage de capacités pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux. 5.5. Les acteurs clés de la justice dans les communes d'intervention sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations les plus vulnérables à la justice.	Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national

2.6. Gestion de l'environnement, changements climatiques, crises et catastrophes

En matière de gestion de l'environnement, des changements climatiques, des crises et catastrophes, le cadre d'intervention des agences du SNU se focalisera sur les axes ci-après: l'amélioration de la gouvernance environnementale ; l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques ; l'amélioration du cadre de vie; le renforcement des capacités nationales en matière de prévention, de gestion/réduction des crises et catastrophes naturelles.

L'Effet attendu sera réalisé à travers trois produits. Il s'agit : (i) du renforcement de capacités des institutions et des populations en matière de gestion des ressources naturelles et énergétiques et des crises et catastrophes ; (ii) de l'appui à la mise en place des organes de régulation et ; (iii) l'appui au Gouvernement et aux collectivités locales pour la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques d'adaptation aux changements climatiques et de développement environnemental.

Tableau 7 : Liens entre Effet 6 et axes stratégiques de la SCRP

Effet	Produits	Axes de la SCRP 3
6. D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles. <u>Structures</u> Leaders : MEHU et PNUD <u>Autres</u> MIPC, MAEP, Min Eau, MTP, <u>MJLDH</u>, Communes, FAO, PNUE, FEM, UNICEF, UNFPA, FIDA, PAM, OCHA, UNHCR, ONUSIDA, ONUHABITAT, AIEA, ONUDI, UNCDF	6.1. Les institutions nationales, locales et les populations sont outillées pour mieux planifier et gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie	Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national
	6.2. Les institutions locales et les communautés identifient et planifient davantage des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques	
	6.3. Les institutions nationales locales et les communautés disposent davantage de capacités pour accroître la résilience face aux changements climatiques et aux crises et catastrophes naturelles.	

2.7. Initiatives hors UNDAF

Le contexte démocratique béninois caractérisé par une stabilité relative requiert tout de même la poursuite d'une série d'initiatives appuyées par les Nations Unies et qui n'entrent pas dans le cadre des actions de promotion du développement. Parmi ces actions, il y a notamment les actions humanitaires et les actions de renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

Les actions humanitaires, articulées à travers une stratégie nationale de prévoyance et de gestion, bénéficieront de l'appui du SNU dans les zones où elles restent pertinentes. Les interventions humanitaires seront menées dans une optique de préparer le terrain pour les actions de développement et les synergies devront être promues le plus possible surtout dans les zones d'intervention du SNU.

III. RESSOURCES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF

3.1. Besoins des ressources de l'UNDAF

Pour la mise en œuvre de l'UNDAF, l'équipe de pays du SNU a estimé les besoins en ressources financières à US\$ 445 millions durant la période 2014-2018. L'allocation de ces ressources par axe de coopération se présente comme suit :

Tableau 8 : Allocation suivant les axes de coopération

Allocation de ressources par axe de coopération	2014-2018 (en millions US)
Croissance, emploi, sécurité alimentaire et protection sociale.	320,84
Capacités des jeunes et des femmes pour l'auto-emploi, la création et la mise en œuvre d'entreprises,	185,53
Promotion des chaînes de valeur	67,36
Sécurité alimentaire	67,95
Santé y compris VIH/Sida, MNT, planification familiale, sécurisation des produits de SR, nutrition et assainissement de base	242,49
Paquets d'intervention à haut impact en santé maternelle et infantile	100,67
Capacité des zones sanitaires pour la nutrition, la planification familiale, la sécurisation des produits de SR, le VIH/Sida et l'assainissement de base	120,77
Capacité des communautés pour des comportements favorables à la santé	21,05
Education de base	126,38
Planification et mise en œuvre de politiques et stratégies de développement de l'éducation	75,71
Accès maintien et performance	50,67
Protection contre les violences, les abus et l'exploitation	10,75
Service de protection de qualité	7,91
Utilisation des services	2,84
Gestion de l'environnement, changements climatiques, crises et catastrophes	145,9
Mise en œuvre des politiques de Gestion des Ressources Naturelles, de l'augmentation de la résilience et de la prévention des risques liés aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes naturelles	88,35
Fonctionnement des organes de régulation et de gestion de l'environnement	35,82
Mainstreaming de l'environnement dans les politiques et stratégies de développement national et local	1,73
Promotion des mécanismes d'énergies propres et renouvelables	20
Gouvernance, participation et décentralisation	121,36
Réforme administrative, institutionnelle et économique et gestion stratégique du développement	75,99
Contrôle de l'action publique	5,37
Décentralisation	40

Total	967,72
--------------	---------------

Ces montants sont indicatifs et seront précisés dans le cadre du Plan d'Actions de l'UNDAF. La répartition par axe de coopération est susceptible de variation au fur et à mesure de l'affinement des Documents de Programme Pays de chaque agence et du Plan d'Action de UNDAF. L'estimation des contributions par agence peut se décliner comme indiqué dans le tableau 8.

Tableau 9 : Contribution des ressources par agence

Allocation de ressources par Agence du SNU	Montant (en millions US)
Banque Mondiale	507,1
Bureau International de travail	4,21
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	70
Fonds des Nations Unies pour la Population	23
Fonds d'Equipement des Nations Unies	10,20
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	PM
Fonds International pour de Développement Agricole	101,97
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	3,91
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	12,74
Organisation des Nations Unies pour les Etablissements Humains	3,40
Organisation Mondiale de la Santé	0,39
Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	0,93
Programme des Nations Unies pour le Développement	155,61
Programme des Volontaires des Nations Unies	2,21
Programme Alimentaire Mondial	61,35
ONUDI	4,8
AIEA	5,9
Total	967,72

3.2. Stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'UNDAF

Une stratégie de mobilisation des ressources a été développée par l'Equipe de Pays du Bénin en décembre 2011. Cette stratégie sera revue en tenant compte de la configuration actuelle du SNU, des choix stratégiques et des besoins de financement de l'UNDAF 2014-2018, ainsi que du contexte mondial marqué par la crise économique.

En effet, dans un contexte d'amenuisement des ressources au niveau mondial, la mobilisation de ressources constituera un facteur clé de succès à la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018. Elle se fera sous le leadership du Gouvernement en ligne avec la politique nationale de l'aide au développement et sera développée à travers l'appui à l'organisation de tables rondes et consultations sectorielles ou thématiques, le plaidoyer, l'aide à l'élaboration de programmes/projets, ainsi que la facilitation et l'appui à l'accès aux mécanismes de financement novateur. Des stratégies conjointes de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre, y compris au sein du SNU.

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF ET PROMOTION DES SYNERGIES

Les six Effets retenus dans l'UNDAF offrent aux Agences du SNU, sous le leadership du Coordonnateur Résident, l'occasion d'opérationnaliser leur volonté d'être «Unies dans l'action». Ils permettent de développer des programmes conjoints⁷ capables d'apporter une assistance multi - sectorielle aux problèmes multiformes que connaît actuellement le Bénin. Pour faciliter la réalisation des Effets escomptés du Plan Cadre à travers le développement des différents Produits, il sera mis en place un dispositif institutionnel destiné à faciliter le dialogue avec la partie nationale et la concertation avec les autres partenaires au développement. Le présent UNDAF sera aussi l'occasion pour le SNU au Bénin de mettre en pratique les principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan sur l'efficacité du développement à travers notamment, l'alignement de ses interventions sur les priorités nationales, l'utilisation des systèmes nationaux de suivi - évaluation et l'Approche Harmonisée de Transferts des Ressources (HACT) aux partenaires nationaux en charge de l'exécution des Programmes.

Tableau 10 : Structures de mise en œuvre de l'UNDAF

Effets		Structures Leaders	Autres structures
1.	Croissance, emploi, Sécurité Alimentaire et protection sociale	MAEP, PNUD	MAEP, MCMEJF, MEF, BIT, FAO, ONUDI, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PAM, UNCDF
2.	Santé y compris, VIH/Sida, MNT, nutrition, planification familiale, sécurisation des produits de SR, assainissement de base	MS, OMS	Min de l'Eau, MEHU, MAEP, Famille, Communes, UNICEF, UNFPA, PAM, ONUSIDA, UNCDF
3.	Education de base	MEMP, UNICEF	Min de l'enseignement secondaires, Famille, Communes, PAM, UNFPA, UNESCO, ONUSIDA, UNCDF
4.	Protection contre la vulnérabilité sociale et les abus	Min Famille, UNFPA	Min Justice, MDAEP, MS, Communes, UNICEF, PNUD, ONUSIDA, UNHCR, OMS
5.	Gouvernance, participation et décentralisation	MRAI, PNUD	Assemblée Nationale, Primature, MDGLAAT, Min Justice, MTFP, MDAEP, MEF, Communes, HCGC, FAO, UNCDF, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, UNHCR
6.	Environnement et prévention, gestion des crises et catastrophes	MEHU, PNUD	MIPC, MAEP, Min Eau, MTP, Communes, FAO, PNUE, FEM, UNCDF, UNICEF, UNFPA, FIDA, PAM, OCHA, UNHCR, ONUSIDA, ONUHABITAT, AIEA, ONUDI

4.1. Dispositif institutionnel

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'UNDAF (2009-2013) sera renforcé pour assurer la mise en œuvre efficace de l'UNDAF (2014-2018). Ce dispositif est à deux niveaux : le comité d'orientation et de pilotage et le comité technique. Ces deux (02) entités auront à leur disposition un secrétariat technique permanent, l'Unité de Gestion de la Coordination avec le

⁷ Cf. point 5.3 pour plus de détails concernant les modalités de mise en place des programmes conjoints.

SNU (UGC-UNDAF) qui travaillera en étroite collaboration avec le bureau de coordination du SNU.

4.1.1. Comité d'Orientation et de Pilotage de l'UNDAF

Le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) a pour mission de donner des orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF. Il regroupe d'une part, le Gouvernement représenté par le Ministre en charge du Développement (Président du comité), le Ministre en charge des finances, le Ministre en charge des affaires étrangères, les Ministres désignés chefs de groupes d'Effets et d'autre part, le Coordonnateur Résident du SNU (co-président), et les Chefs des Agences des Nations Unies. Le COP est institué par un arrêté du Ministre en charge du développement qui précisera les représentants du Gouvernement. Le COP se réunira au moins deux fois par an et assumera les fonctions suivantes :

- donner des orientations stratégiques et prendre les décisions nécessaires pour la bonne mise en œuvre de l'UNDAF ;
- procéder à la revue du plan annuel d'opérations consolidé et du rapport annuel ;
- mobiliser les ressources suffisantes pour la mise en œuvre de l'UNDAF ;
- assurer la synergie avec les Agences résidentes et non-résidentes du SNU et les autres partenaires au développement ;
- maintenir le dialogue régulier sur la mise en œuvre de l'UNDAF avec tous les PTFs.

4.1.2. Comité Technique de l'UNDAF

Le Comité Technique (CT) de l'UNDAF assurera principalement l'opérationnalisation des directives et orientations du COP et le suivi des résultats des interventions menées dans le cadre de l'UNDAF. Il constituera le point nodal pour assurer l'efficacité des interactions.

Il sera composé des représentants des Agences du SNU, du Bureau de Coordination du SNU et des structures nationales en charge de la coordination et du suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement (DGPD, DGIFD, CCAD, INSAE, DGAE et CSPEF). Y prendront également part, les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé. Il sera présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement. Ses attributions seront les suivantes :

- la préparation des modalités pratiques de mise en œuvre de l'UNDAF, à savoir la planification des activités conjointes, la coordination de leur mise en œuvre et l'établissement des partenariats appropriés ;
- la supervision des travaux des six « Effets UNDAF » ;
- l'articulation et le développement des synergies entre les axes de coopération ;
- la coordination de la formulation de programmes conjoints ;
- la préparation d'une stratégie⁸ conjointe de mobilisation des ressources et de communication dont la mise en œuvre sera assurée par un groupe inter – agences mis en place à cet effet ;
- la préparation du rapport consolidé pour les sessions du COP.

D'un point de vue pratique, le CT mettra en place six groupes « Effets UNDAF » pour travailler dans les axes de coopération retenus.

Chaque groupe d'Effet précisera, sur la base des produits escomptés, les arrangements portant sur la mise en œuvre des activités et les modalités de partage de l'information avec les autres groupes de travail. En vue de mieux utiliser les systèmes nationaux conformément à la Déclaration de Paris, le travail de ces groupes s'inscrira dans celui des groupes thématiques/sectoriels mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la mise

⁸ Les actions de communication seront principalement centrées sur les programmes conjoints visant à faciliter la réalisation de progrès vers les OMD. Les initiatives de développement de partenariats seront ciblées sur la mobilisation de ressources en faveur des programmes conjoints sur les OMD.

en œuvre de la SCRP⁹. Ils permettront ainsi à l'Equipe de Pays de participer aux travaux des Groupes thématiques de la SCRP avec une vision unifiée de la contribution du SNU aux priorités nationales.

4.1.3. Groupes thématiques internes du SNU

Il est mis en place au sein du SNU des groupes thématiques internes dont le rôle est de renforcer le travail technique inter-agences dans le sens du développement de la synergie « Unies dans l'Action ».

Les travaux des groupes thématiques internes au SNU permettront d'alimenter les groupes d'Effets retenus. Ces groupes thématiques sont :

- *Alimentation, Nutrition et Sécurité Alimentaire*
- *Santé*
- *VIH/Sida*
- *Genre, Jeunes, Emplois et Droits Humains*
- *Protection sociale*
- *Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles*

4.2. Partenariats stratégiques

La mise en œuvre du présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement se fonde sur un partenariat sous le leadership du Gouvernement. Il s'agira de mettre un accent particulier sur la coopération avec les partenaires au développement pour une meilleure articulation entre l'UNDAF et leurs cadres stratégiques d'assistance au Bénin. Enfin, il convient de garder à l'esprit l'appui que le SNU doit apporter au Bénin dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, notamment la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'agenda post Busan et la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (RIO+20).

L'établissement de partenariats stratégiques s'articulera autour du partenariat national et international. Le partenariat national sera élargi aux organisations de la société civile (OSC), au secteur privé, à l'administration centrale et locale ainsi qu'aux institutions de recherche et de formation. Il sera axé sur l'appui conseil et le plaidoyer autour des priorités nationales, le renforcement des capacités, le partage des connaissances et des expertises. Le partenariat international portera sur la promotion de la coopération Sud-Sud et l'accès à l'expertise internationale.

La coordination entre le SNU et les autres partenaires au développement sera réalisée dans le cadre des réunions mensuelles des Chefs de mission. La participation du Coordonnateur Résident à ce cadre de concertation permettra de renforcer la complémentarité des actions, voire le développement de programmes conjoints.

4.3. Programmation conjointe/Programmes conjoints

Depuis janvier 2010, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies « Unies dans l'Action ». Le présent UNDAF, qui sera assorti d'un plan d'actions, constitue une étape importante vers la matérialisation de cette volonté d'être « Unis dans l'Action ». Il pose le cadre pour le développement d'une programmation et de certains programmes conjoints dans les axes retenus et zones de concentration dans lesquels les ressources du SNU, prises de manière collective, peuvent avoir le plus grand impact. Il intègre ainsi le principe que l'adoption d'une programmation conjointe sera la modalité de mise en œuvre privilégiée.

C'est dans cet esprit que les différentes Agences du SNU ont identifié une série de domaines qui pourront faire l'objet d'une programmation conjointe. Ils concernent essentiellement:

⁹ Pour plus de détails, se référer à l'annexe 5.

- l'emploi des jeunes et des femmes, l'agriculture et le développement rural ;
- la prévention et la prise en charge du VIH/Sida ;
- la santé maternelle et infantile ;
- l'accélération de la réalisation des OMD au niveau local ;
- le renforcement du système d'information statistique national;
- la prévention et la gestion des crises et catastrophes naturelles.

4.4. Arrangements de gestion

La mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018 se basera sur la modalité d'exécution nationale. Le SNU aura recours à l'exécution directe pour l'exécution des programmes et des projets spécifiques. L'utilisation de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT) sera systématisée pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacité dans la gestion des fonds alloués aux partenaires de réalisation pour l'exécution des Plans de Travail Annuels et des projets. Le SNU mettra en place toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de cette approche, y compris le renforcement des capacités nationales, singulièrement celles des partenaires de mise en œuvre des projets/programmes appuyés par le SNU.

4.5. Stratégie de communication

La communication jouera un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre de l'UNDAF. Elle permettra d'assurer la visibilité et la lisibilité des interventions du SNU à travers des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Le SNU a adopté sa stratégie commune de communication en décembre 2011. Avec l'appui du Groupe Information et Communication du Système des Nations Unies (InfoCom), cette stratégie sera revisitée pour tenir compte des orientations de l'UNDAF 2014-2018 qui a pris l'option de promouvoir la communication pour le développement et d'accorder une attention particulière à la cohérence, la pertinence et l'efficacité des actions de communication.

V. SUIVI & EVALUATION

Dans une démarche d'amélioration de la gouvernance, le Gouvernement et le SNU ont mis l'accent sur la nécessité de faire le suivi des interventions et de mesurer le plus objectivement possible, les effets des politiques sur les populations. A cet égard, plusieurs initiatives ont permis : (i) d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des politiques et (ii) d'amorcer le développement de la fonction d'évaluation et la conduite d'évaluation des politiques publiques. Ces initiatives seront renforcées au cours de la période 2014 - 2018.

5.1. Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi de l'UNDAF est arrimé à celui de la SCRP 2011-2015. Ceci permet d'assurer la cohérence globale du processus en utilisant une approche méthodologique concertée qui facilite l'examen régulier des progrès accomplis au niveau des différents Effets escomptés et leur contribution à la réalisation des objectifs nationaux. Les indicateurs pertinents retenus découlent de la matrice de suivi de la SCRP et d'autres documents sectoriels nationaux. La base de données Dev Info (BenInfo) sera utilisée pour le suivi de l'UNDAF.

Le dispositif sera décliné à tous les niveaux de la chaîne des résultats de l'UNDAF (Produits, Effets) et reposera sur un fonctionnement régulier des groupes thématiques et des groupes d'Effets. Les progrès dans la réalisation des produits seront documentés et analysés lors des revues des plans de travail annuels, lesquelles vont alimenter les rapports de progrès des Effets à l'occasion des revues annuelles des groupes d'Effets. Les progrès vers l'atteinte des Effets, une fois validés lors des revues annuelles de l'UNDAF, constitueront la contribution du SNU aux revues annuelles de développement du Gouvernement.

Outre les missions de suivi périodiques, le suivi de l'UNDAF se fera concrètement aux moyens de mécanismes tels que la revue annuelle et la revue à mi-parcours. La revue annuelle sera organisée par le SNU en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres acteurs que sont les autres partenaires techniques et financiers et les représentants de la société civile et du secteur privé pour apprécier les progrès enregistrés dans la réalisation des produits attendus en vue de contribuer à l'atteinte des effets.

Le dispositif de suivi et même d'évaluation dans son ensemble, sera mis en œuvre sous le leadership du gouvernement, et va intégrer des activités de renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation. Les capacités du Bureau de coordination du SNU seront également renforcées pour permettre d'apporter efficacement des réponses aux besoins du Gouvernement à cet effet.

5.2. Mécanisme d'évaluation

Le mécanisme d'évaluation de l'UNDAF prévoit une évaluation finale en fin 2017, qui permettra de mesurer l'impact, la pertinence, la durabilité, l'efficacité et l'efficacé des initiatives menées au regard des Effets UNDAF. Cette évaluation finale permettra d'apprécier la pertinence des choix stratégiques de l'UNDAF, l'efficacité et l'efficacé du processus de mise en œuvre notamment la contribution du SNU à la réalisation des priorités nationales et la durabilité à travers l'appropriation nationale des résultats. Le SNU travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour la préparation et la conduite de l'évaluation finale qui devra être un exercice indépendant, impartial, fiable et crédible effectué par une structure recrutée sur une base compétitive. Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations devront être validées par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'UNDAF. Elles seront prises en compte pour la bonne conduite du prochain cycle.

L'ensemble des activités de suivi, les évaluations des Effets et les évaluations de programme/projet exigées par les protocoles des partenaires seront pris en compte et reflétés dans le Plan Intégré de Suivi, d'Evaluation et de Recherche (PISER) et le Plan d'Action UNDAF.

VI. CONCLUSION

Les Effets retenus dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin pour la période 2014-2018 constituent des contributions visant à aider le pays à relever les défis de développement qui touchent aussi bien les Institutions de la République que les populations. Ces Effets portent sur : (i) la croissance, l'emploi, la sécurité alimentaire et la protection sociale, (ii) la Santé, y compris le VIH/Sida, les MNT, la nutrition, la planification familiale, l'assainissement de base, (iii) l'éducation de base, (iv) la protection contre la vulnérabilité sociale et les abus, (v) la gouvernance et la décentralisation, (vi) l'environnement, la prévention et la gestion des crises et catastrophes. Le Plan d'actions qui accompagnera cet UNDAF permettra de décliner en détails les produits identifiés pour l'atteinte de chaque Effet.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre des résultats de l'UNDAF (2014 – 2018)

Priorités et objectifs nationaux pour le développement : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie et Renforcement du capital humain										
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)	Intermédiaires					Moyen de vérification	Risques et présumé	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
		1	2	3	4	5				
Effet 1: D'ici fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire	- Indices de pauvreté (P₀, P₁, P₂) (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence) - Dépense moyenne par tête (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence) - Prévalence de l'insécurité alimentaire (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)						EMICoV (2011) Périodicité 2 ans	- Instabilité politique - Crise économique - Corruption - Aléas climatiques - Disponibilité des intrants	Renforcement des capacités Appui technique, financier, et équipements Aide alimentaire	
Produit 1.1. Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain	- Nombre de jeunes de 15-24 ans formés à l'entrepreneuriat agricole (R : 1000 ; C : 5000) - Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat agricole (R : 100 ; C : 500). - Nombre de jeunes de 15-24 ans ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises- (R : 450 ; C : 4000) - Nombre de femmes ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises (R : 45 ; C : 300)						Rapport des organisations et des associations professionnelles		Appui financier aux services conseil Offre de service conseil effective et efficace	
Produit 1.2. Le gouvernement, les collectivités locales et les OSC mettent en place un environnement propice à l'émergence et au développement du secteur de la microfinance, de la micro-entreprise et PME/PMI et à la création d'emplois	- Nombre de structures de promotion de l'emploi et de financement appuyés au niveau local (R : 03 ; C : 12) - Nombre de jeunes entrepreneurs formés et accompagnés à la création d'entreprises- (R : 150 ; C : 1150) - Nombre d'IMF bénéficiaires des appuis (R:XX, C:XX) - Nombre d'extensions en milieu rural (R:XX, C:XX)						Rapport du Ministère en charge de l'emploi des jeunes, Rapport du Ministère en charge de la Microfinance	Implications de tous les acteurs ; Bon ciblage des populations et zones vulnérables. Implication des IMF		
Produit 1.3. Les institutions nationales et locales, les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues pour améliorer la production agricole, pastorale et halieutique et pour accéder aux sources de financement appropriées	- Nombre de bénéficiaires d'intrant - Nombre d'infrastructures de stockage réalisées - Nombre de km de pistes rurales réhabilitées - Nombre d'Ha mis en valeur - Nombre de bénéficiaires de prêts(R:XX, C:XX) - Montant des appuis au secteur agricole(R:XX, C:XX)						Rapport des IMF, de leur association et du Ministère en charge de la microfinance	Lenteur dans l'opérationnalisation du PSRSA Développement des produits appropriés pour l'agriculture		

Produit 1.4. Les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues (filets de protection sociale ; transfert des revenus, techniques et technologies appropriés) pour assurer leur sécurité alimentaire et accéder au marché	• Nombre de ménages pauvres et vulnérables ayant bénéficié d'un appui pour la mise en place d'une AGR (R : 0 ; C : 1 000). • Existence d'un socle de protection sociale (R : Non ; C : Oui)							Implications de tous les acteurs ; Bon ciblage des populations et zones vulnérables.		
Priorités et objectifs nationaux pour le développement: Renforcement du capital humain										
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)	Intermédiaires					Moyen de vérification	Risques et présumé	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
		1	2	3	4	5				
Effet 2. D'ici à fin 2018, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents (es), les femmes en âge de procréer et ceux et celles en situation de crise ont accès et utilisent de façon équitable les interventions à haut impact de qualité en santé y compris nutrition, Planification Familiale, VIH, MNT, assainissement de base et les communautés adoptent des pratiques favorables à la santé dans les communes d'intervention	• Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (médecins, infirmiers, sage femmes) (R : 84% ; C : 90%) • Prévalence contraceptive des méthodes modernes (R : 7,9 % ; C : 15%) • Taux d'utilisation des préservatifs • Proportion d'enfants (filles et garçons) vaccinés contre la rougeole avant leur premier anniversaire • Nombre de jours de rupture de stock des produits de SR (gamme de produits contraceptifs, ARV, réactifs et médicaments nécessaires pour les SOUB et les SOUC) • Proportion des femmes enceintes séropositives mises sous -prophylaxie ARV • Proportion d'enfants de 6 à 59 mois présentant la malnutrition aigue • Proportion de populations utilisant les latrines améliorées						EDS 2011 et 2016 EMICoV RGPH 4 Annuaire des statistiques sanitaires UNFPA et ONUSIDA	• Stratégies et plans nationaux opérationnels • Engagement et appropriation des partenaires • Disponibilité des financements • Accès à la couverture médicale		
Produit 2.1. Les institutions et les acteurs des niveaux national et départemental, zones sanitaires et des collectivités locales ont des capacités accrues pour la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des paquets d'intervention à haut impact de qualité	• Existence d'un document politique/stratégie pour le financement du secteur de la santé • Existence d'un document de coordination et de suivi de la mise en œuvre des PIHI • Nombre de documents de politique et stratégie en santé de la mère et de l'enfant intégrant les PIHI • Proportion d'acteurs clés formés pour faire une planification basée sur les résultats						EDS (2011, 2016) Annuaire des statistiques sanitaires	• Environnement politique et social stable et sécurisé. • Insuffisance de motivation du personnel		

Produit 2.2. Les Zones Sanitaires retenues ont la capacité d'offrir les paquets d'interventions à haut impact de qualité y compris la nutrition, la planification familiale, le VIH et l'assainissement de base.	• % de formations sanitaires des zones sanitaires retenues disposant du plateau technique adéquat (ressources humaines, matérielles, infrastructures) pour offrir: - les SOUB et SOUC de qualité - la gamme complète de méthodes contraceptives modernes - la PCIME clinique et communautaire de qualité - la PTME de qualité - la vaccination complète de qualité et de façon quotidienne (R:XX, C:XX) - des services de prise en charge de qualité des enfants malnutris - Services d'écoute d'information et de conseils en Santé de la reproduction pour les adolescents et jeunes						EDS (2011, 2016) RGPH 4 Annuaire des statistiques sanitaires	Accessibilité aux services de santé en terme de coût des prestations et de la disponibilité des infrastructures améliorées		
Produit 2.3. Les communautés des communes d'intervention ont des capacités accrues pour l'adoption des comportements favorables à la santé	• Proportion de ménages ayant une connaissance sur l'utilisation adéquates des latrines dans les communes retenues (R:XX, C:XX) • Proportion de mères/gardiens d'enfants connaissant les moments critiques de lavage des mains (R:XX, C:XX) • Proportion de mères d'enfants connaissant les signes de danger pour le recours aux soins précoces (R:XX, C:XX) • Nombre d'adolescents et jeunes (10-24 ans) qui utilisent les services d'information et de d'écoute en SRAJ • % de jeunes (15-24 ans) qui connaissent des moyens de prévention primaire des grossesses non désirées et VIH						EDS (2011, 2016) RGPH 4 Annuaire des statistiques sanitaires	Accessibilité aux services de santé en terme de coût des prestations et de la disponibilité des infrastructures améliorées		
Priorités et objectifs nationaux pour le développement: Renforcement du capital humain										
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)	Intermédiaire					Moyen de vérification	Risques présumé et	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
		1	2	3	4	5				
Effet 3: D'ici à fin 2018, les filles et les garçons de 03 à 17 ans dans les communes d'intervention notamment les enfants les plus défavorisés ont accès à une éducation de base de qualité et acquièrent un niveau de compétence leur évitant le retour à l'analphabétisme.	• Taux Net de Scolarisation désagrégé par sexe dans les communes d'intervention (R:XX, C:XX) • Taux d'Achèvement du primaire désagrégé par sexe dans les communes d'intervention (R:XX, C:XX) • % d'enfants de 10 à 17 ans hors de l'école dans les communes d'intervention (désagrégé en fonction de l'activité et du statut de l'enfant)						(EDS, EMICoV, RGPH4, MEMP)			

Produit 3.1. Les acteurs du système éducatif aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités accrues pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur éducation y compris les situations d'urgence	- Proportion de communes ayant intégré dans leur PDC les aspects relatifs aux documents de politiques et de stratégies éducatives (R:XX, C:XX) - Existence des documents de politique nationale d'alimentation scolaire et de la politique de formation des enseignants (R:0, C:2) - Proportion de communes disposant d'un système d'information fonctionnel relatif aux données éducatives (R:XX, C:XX)						Rapport d'études Enquête Annuaire statistiques	Déconcentration et décentralisation effectives responsabilisation locale accrue		
Produit 3.2: Le Gouvernement au niveau central et déconcentré et les acteurs (y compris les associations des parents d'élèves) de l'éducation des communes d'intervention ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des enfants notamment des groupes marginalisés	- Proportion d'acteurs ayant bénéficié de formations pertinentes pour assurer l'accès et la qualité de l'éducation dans les communes retenues (R:XX, C:XX) - Proportion d'écoles ayant bénéficié de cantines scolaires dans x communes (R:XX, C:XX) - Proportion d'écoles dont l'environnement respecte les normes EQF (R:XX, C:XX)						Rapports de routine Rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan Décennal Annuaire des Statistiques Scolaires	Corps de contrôle pédagogique renforcé au niveau central. Moyens de déplacement assurés aux superviseurs.		
Priorités et objectifs nationaux pour le développement: Renforcement du capital humain et Promotion de la qualité de la gouvernance										
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)	Intermédiaire					Moyen de Vérification	Risques présumé et	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
		1	2	3	4	5				
Effet 4. D'ici à fin 2018, les enfants et les femmes, notamment les plus vulnérables, ont accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains dans les communes d'interventions.	- Proportion de communes d'intervention offrant les services de qualité selon les normes requises (R:XX, C:XX) - Proportion de filles et femmes, victimes de pratiques culturelles néfastes (mariage précoce et excision) (R:XX, C:XX) - Proportion de filles et garçons de 5 à 17 victimes de travail et de la traite (R:XX, C:XX) - Taux d'enregistrement de faits d'état civil (naissance, décès et mariage) (R:XX, C:XX)						Min famille, Min justice, Min Intérieur EDS, EMICoV, Enquête spécifique DDPD, Collecte de données au niveau des communes	Volonté politique Engagement réel de tous les acteurs et mobilisation des ressources humains Existence de cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques		
Produit 4.1. Les acteurs institutionnels des communes d'intervention sont plus aptes à offrir les services, de prise en charge des victimes de protection de qualité et à mettre en œuvre les lois et politiques existantes en matière de protection des droits.	- Proportion des communes disposant d'un système de protection adéquat et accessible (R:XX, C:XX) ; - Proportion d'acteurs clés formés pour appliquer les normes et standards de protection (R:XX, C:XX) - Proportion de leaders locaux, impliqués dans la protection des femmes et des filles contre les violences et les abus						DDPD, Collecte de données au niveau des communes Rapport de formation	Volonté politique pour assurer la prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, les abus et exploitations		

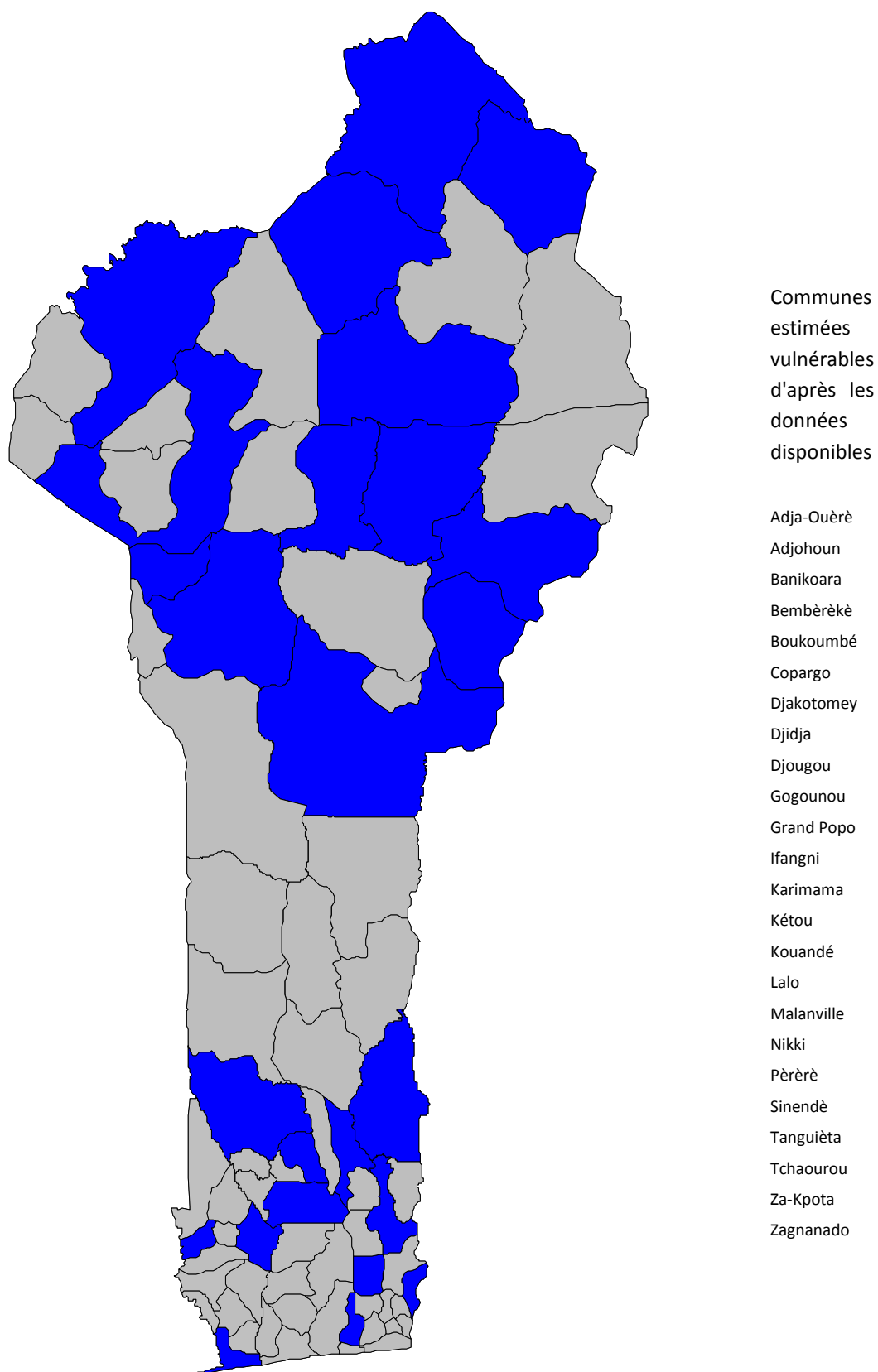
Produit 4.2. Les populations des communes d'intervention sont plus aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention des abus, des violences et de l'exploitation des plus vulnérables	- Proportion de ménages ayant une bonne connaissance sur l'utilisation des services de protection (R:XX, C:XX) - Proportion de ménages sensibilisés sur la prévention des abus, des violences et de l'exploitation des plus vulnérables (R:XX, C:XX) - Proportion de ménages vulnérables ayant bénéficié d'une assistance technique, matérielle ou financière pour faire face aux abus, violences et exploitation des plus vulnérables (R:XX, C:XX)						EDS 2016 RGPH4 EMICoV Enquête spécifique	Volonté politique pour assurer la prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, les abus et exploitations Disponibilité des ressources financières		
Priorités et objectifs nationaux pour le développement :Promotion de la qualité de la gouvernance et Développement équilibré et durable de l'espace national										
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)	Intermédiaire					Moyen de vérification	Risques et présumé	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
		1	2	3	4	5				
Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable.	- Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres du BGE (base ordonnancement) dans les secteurs sociaux (Education, Santé, Famille, Justice, Eau, Agriculture) (R:XX, C: XX) - Taux d'exécution des budgets d'investissement des communes retenues (R:XX, C: XX) - Nombre de lois de règlement votées durant une législature (R:XX, C: XX) - Nombre de communes qui produisent chaque année le TBS (Tableau de Bord Social) (R:XX, C: XX).						SIGFIP, MEF MDGLAAT et collecte au niveau des communes Assemblée nationale INSAE, DDPD	Environnement politique favorable Renforcement de la coordination entre les PTF et la concertation avec les partenaires nationaux		
Produit 5.1. Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement	- Nombre de cadres (DPP, DRFM, Directeurs Techniques et chefs service suivi-évaluation) par ministères ciblés formés chaque année à l'utilisation des outils d'opérationnalisation du budget-programme y compris la budgétisation sociale (R:02, C:10) ; - Nombre d'élus locaux et de personnels communaux de chaque commune d'intervention formés en maîtrise d'ouvrage communal (R:01, C:11) ; - Proportion de communes d'intervention disposant d'un système d'information territorial (R:14%, C:100%).						Rapports de formation Rapport d'étude	Disponibilité financières Mobilité des cadres Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation		

Produit 5.2. Les processus et les capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, programmation budgétisation, suivi-évaluation et de gestion macro-économique sont renforcés	- Nombre de stratégies sectorielles élaborées ou mises à jour (R : 05, C : 15) - Nombre de rapports d'avancement de la SCRP. (R : 1 ; C : 6) - Disponibilité des rapports annuels de mise en œuvre des PDC (R : oui ; C : oui)									
Produit 5.3. L'assemblée nationale et les autres institutions de l'Etat disposent de capacités nécessaires pour mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles.	- Disponibilité du Plan Stratégique de l'Assemblée Nationale (R : 0 ; C : 1) - Nombre d'audits organisationnels d'institutions de la république réalisés. (R : 02 ; C : 07)							Rapports d'activités Rapport de formation		
Produit 5.4. Les institutions, les OSC et les médias disposent davantage de capacités pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux	- Proportion d'OSC partenaires formées sur les thématiques de développement (R : 40%. C : 100%) - Nombre d'OSC impliqués dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social. (R : 10 ; C : 77)							Rapports et Publications OLC, FONAC, etc	Volonté politique Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation	
Produit 5.5. Les acteurs clés de la justice dans les communes d'intervention sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice.	Proportion d'acteurs clés de la justice dans les communes d'intervention formés pour mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice (R:30%, C:100%)							Rapports et Publications Ministère de la justice	Volonté politique Disponibilité des ressources financières Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation	
Priorités et objectifs nationaux pour le développement: Développement équilibré et durable de l'espace nationale										
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)						Moyen de vérification	Risques et présumé	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
		1	2	3	4	5				
Effet 6. D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, ainsi que des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.	- Taux d'exécution physique du Plan de Contingence Nationale - Proportion de ménages évacuant les ordures par la voirie publique, privée et ONG - Proportion de ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson ; - Proportion de zones forestières protégées - Taux de reboisement - Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs ayant adopté des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques. - Taux de perte des récoltes liée aux aléas climatiques						Min Intérieur, Agence Nationale de Protection civile EMICoV, EDS DGFRN/MEHU CENATEL MEHU, MAEP et INSAE MAEP, MEHU	Adhésion des populations et des élus locaux		

Produit 6.1. Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie	Nombre d'outils de gestion élaborés et opérationnels (documents de politiques, de stratégie, plan d'action, document de gestion par sous-secteur) –(R : 15 ; C : 30)								
Produit 6.2. Les institutions nationales, et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes	- Proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie (R : 15% ; C : 40%). - Proportion de l'espace national reboisée ou restaurée. (R : 35% ; C : 60%)								
Produit 6.3. Les institutions et les communautés disposent davantage de capacités pour accroître la résilience face aux changements climatiques et aux crises et catastrophes naturelles	- Proportion de communes disposant d'équipements de mesure agro-climatique et hydrologiques (R : 39% ; C : 52%) - Proportion de cadres ou techniciens disposant de capacités à donner l'alerte précoce avant une crise climatique ou une catastrophe. (R : 5% ; C : 10%) - Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs formés à l'utilisation des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques (R : 17% ; C : 35%).						IEC des populations sur les changements climatiques Disponibilité des ressources humaines et financière		

Annexe 2 : Cartographie des communes les plus pauvres

Cette carte a été réalisée sur la base des indicateurs ci-après tirés de l'enquête EMICOV de 2006 : pauvreté monétaire, pauvreté humaine, taux brut de scolarisation, analphabétisme, mortalité maternelle, mortalité infantile, accès à l'eau potable.



Annexe 3 : Calendrier de suivi et d'évaluation

Activités de suivi et évaluation	2014				2015				2016				2017				2018			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Activités de suivi																				
Revue annuelle de l'UNDAF 2014-2018																				
Réunions trimestrielles des Groupes d'Effets																				
Réunions mensuelles du Comité des Programmes																				
Réunions mensuelles du Groupe de Travail Suivi & Evaluation																				
Réunions trimestrielles et annuelles des comités de pilotage et de gestion des programmes conjoints et des projets																				
Visites de terrain																				
Activités d'évaluation																				
Evaluation des projets																				
Evaluation du Plan Intégré de Suivi et d'Evaluation (PISE)																				
Evaluation des effets UNDAF																				
Evaluation finale de l'UNDAF 2014-2018																				
Etudes, enquêtes et rapports																				
Analyse de la situation des femmes et des enfants																				
EMICOV																				
Enquête de séroprévalence VIH/sida																				
Rapport national sur le développement humain																				
Rapport de suivi des progrès sur les OMD																				
Rapport périodique sur les Droits Humains																				
Rapport de suivi de la sécurité alimentaire																				
Rapport d'évaluation de la vulnérabilité alimentaire(VAM)																				
Renforcement des capacités sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), Suivi et Evaluation																				
Formation sur la GAR, Suivi et Evaluation																				
Appui au fonctionnement de BenInfo																				